

## Conseil de Paris Centre

---

9 NOVEMBRE 2020

### Compte-rendu

#### APPLICATION DU STATUT DE PARIS

#### II<sup>e</sup> PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### SIXIEME REUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE PARIS CENTRE

Le neuf novembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du trois novembre deux mille vingt qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

#### Étaient présents :

- Karine BARBAGLI, Paris en Commun
- Jimmy BERTHÉ, Paris en Commun
- Jacques BOUTAULT, Groupe Écologiste de Paris Centre
- Dorine BREGMAN, Paris en Commun
- Gauthier CARON-THIBAUT, Paris en Commun
- Corine FAUGERON, Groupe Écologiste de Paris Centre
- Luc FERRY, Communiste et citoyen
- Florent GIRY, Paris en Commun
- Boris JAMET-FOURNIER, Paris en Commun
- Benoîte LARDY, Paris en Commun
- Véronique LEVIEUX, Paris en Commun
- Audrey PULVAR, Paris en Commun
- Raphaëlle RÉMY-LELEU, Groupe Écologiste de Paris Centre
- Julien ROUET, Républicains et Libéraux
- Yohann ROSZÉWITCH, Paris en Commun
- Pacôme RUPIN, Indépendants et Progressistes
- Antoine SIGWALT, Républicains et Libéraux
- Christel TORIELLO, Républicains et Libéraux

- Catherine TRONCA, Paris en Commun
- Aurélien VÉRON, Républicains et Libéraux
- Ariel WEIL, Paris en Commun
- Shirley WIRDEN, Communiste et citoyen

Absent excusé : Pierre AIDENBAUM

Absents ayant donné leur pouvoir :

- Jean-Paul MAUREL, Groupe Écologiste de Paris Centre, a donné son pouvoir à Jacques BOUTAULT

Arrivée de Madame Audrey PULVAR à 18h20

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL à 18 h 06.

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**PC-2020-21** – Désignation du secrétaire de séance

**PC-2020-22** – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020

## **COMMUNICATION SANS VOTE**

**2020 DCPA 36** – PARIS FAIT PARIS Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

**2020 DAC 38** – Subvention (30 000 euros) à la Société publique locale Carreau du Temple (Paris Centre)

**2020 DAC 633** – Subventions (15 000 euros) à trois associations dans le cadre de l'action culturelle locale de Paris Centre

**2020 DAE 166** – Subventions (42 000 euros) à quatorze associations dans le domaine du design, de la mode et des métiers d'art

**2020 DAE 217** – Plan de relance ESS - Subventions d'investissement (46 000 euros), subventions de fonctionnement (1 325 500 euros) et conventions avec vingt-sept organismes de l'ESS

**2020 DAE 245** – Subventions (78 000 euros) à neuf projets d'économie solidaire et de consommation responsable

**2020 DAE 243** – Animations de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville (4<sup>ème</sup> arrondissement) - Fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris, au titre des activités commerciales

**2020 DAE 247** – Subvention de 12 000 euros à l'association Terre de Liens

**2020 DAE 270** – Subvention (25 000 euros) et convention avec la Coopérative des idées

**2020 DASCO 38** – Lycées municipaux - Subventions (48 413 euros) pour le soutien aux projets éducatifs

**2020 DASCO 129** – Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (156 424 euros), plan de prévention des inaptitudes (720 163 euros), subventions pour travaux (245 566 euros)

**2020 DEVE 59** – Subventions (18 700 euros) à onze associations œuvrant dans le domaine de la biodiversité

**2020 DFPE 91** – Subventions (4 634 500 euros) et avenants n°4, n°3, n°2, n°1 et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association Crescendo pour ses vingt établissements d'accueil de la petite enfance

**2020 DFPE 104** – Subventions et avenants n°1, n°4 et convention avec l'association ABC Puériculture (16<sup>ème</sup> arrondissement) pour ses vingt-cinq établissements d'accueil de la petite enfance (6 179 470 euros)

**2020 DFPE 157** – Subventions (158 807 euros) et avenant n°4 à l'association Le Figuier (4<sup>ème</sup> arrondissement) pour la crèche collective (4<sup>ème</sup> arrondissement)

**2020 DFPE 158** – Subventions (2 582 568 euros), et avenant n°4 avec la Fondation Léopold Bellan (8<sup>ème</sup> arrondissement) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

**2020 DFPE 110** – Subventions (2 142 300 euros) à 17 associations, pour la gestion de vingt-six lieux d'accueil enfants parents à Paris, et participation au financement des 7 LAEP des centres sociaux de la CAF

**2020 DLH 135** – Classement au titre de monuments historiques de l'immeuble sis 22 rue Geoffroy l'Asnier (4<sup>ème</sup> arrondissement)

**2020 DPE 13** – Développement du réseau d'égouts dans le cadre du prolongement de la ligne 11 du métro – avenant à la convention avec la RATP

**2020 DU 112** – Prolongation sur 2020 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à la Cathédrale Notre-Dame

**2020 DVD 40** – Aires de livraison connectées dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement - Demande de subvention auprès de la RIF, pour la réalisation de cette expérience innovante

### **VŒUX**

**VPC-2020-09** – Vœu déposé par Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT pour le Groupe Paris Centre en Commun, relatif à l'encadrement des changements de destination

**VPC-2020-11** – Vœu déposé par les élu·e·s du Groupe Écologiste de Paris Centre, relatif à l'interdiction et la suppression des dispositifs anti-SDF sur l'espace public du 1<sup>er</sup> secteur de Paris

**VPC-2020-12** – Vœu déposé par les élu·e·s du Groupe Écologiste de Paris Centre, relatif à l'ouverture des cours d'écoles

**VPC-2020-13** – Vœu présenté par Monsieur Pacôme RUPIN pour le Groupe Indépendants et Progressistes, relatif à l'élaboration et la signature avec les associations subventionnées par la Ville de Paris d'une charte républicaine

### **QUESTIONS ORALES**

**QPC-2020-01** – Question orale au Maire de Paris Centre, présentée par Antoine SIGWALT, élu Républicain et Libéraux, relative à l'utilisation de l'ancienne mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement

**QPC-2020-02** – Question orale au Maire de Paris Centre présentée par Monsieur Aurélien VÉRON, élu Républicains et Libéraux, relative au projet de création de salle de consommation à moindre risque dans le quartier des Halles

**QPC-2020-03** – Question orale au Maire de Paris Centre présentée par le Groupe Républicains et Libéraux sur la suppression des places de stationnement

*La séance est ouverte à 18 h 06.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous allons pouvoir commencer ce Conseil de secteur Paris Centre. J'allais dire un Conseil ordinaire ; je désespère que nous puissions en tenir un dans cette période complexe. Celui-ci ne déroge pas à la règle des conseils extraordinaires que nous tenons depuis le début de la mandature. En effet, il se tient à un horaire avancé, et dans des circonstances quelque peu particulières. Je vais vous demander que nous nous préparions à démarrer. Merci.

Je vous rappelle que ce Conseil est retransmis en direct. Nous allons tenter de le tenir dans des conditions de prise de son correctes, en évitant de discuter en dehors de la conversation principale, s'il vous plaît.

Nous avons avancé le Conseil. Nous en avons discuté avec l'ensemble des élus. Comme vous le savez, j'ai souhaité que nous puissions prendre une décision commune. Celle qui a résulté de notre réunion a exprimé le souhait de la majorité des conseillers de tenir ce Conseil physiquement ; en présentiel, pour reprendre une expression contemporaine. Toutefois, le public n'assiste pas à cette séance dans la mesure où les conditions sanitaires ne le permettent pas. Le Conseil est donc retransmis en direct sur le site de la Mairie : les personnes actuellement connectées nous entendent. Nous avons également décidé d'avancer l'heure de ce Conseil, puisqu'au moment de notre prise de décision nous nous inscrivions dans le cadre d'un couvre-feu à compter de 21 heures. Il s'agissait donc de donner l'exemple en faisant en sorte de finir avant cette heure. Depuis, la situation a évolué : nous sommes désormais de nouveau confinés.

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**PC-2020-21** – Désignation du secrétaire de séance

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous commençons traditionnellement par désigner notre secrétaire de séance. Je propose que Dorine BREGMAN assume cette fonction, suivant la liste alphabétique. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Dorine BREGMAN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.*

**PC-2020-22** – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une demande d'intervention ? Je vous en prie.

**Monsieur Julien ROUET**

Je souhaite apporter une précision quant au vœu relatif à la sécurité : il n'a pas été présenté par Aurélien VÉRON, mais par moi-même. Une modification sera donc nécessaire. Je crois qu'Antoine SIGWALT a aussi une remarque à formuler.

**Antoine SIGWALT**

En effet, j'ai également fait part d'observations, peut-être un peu tardivement. La première concernait le fait qu'Aurélien VÉRON était cité à ma place lors du vœu proposé par le Groupe Écologiste : il était intervenu en premier, suivi de moi-même. La seconde remarque porte sur la mention d'un intervenant non identifié ; il me semble qu'il s'agit d'Aurélien VÉRON.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

J'apprends que ces remarques ont été retranscrites. Nous votons la version ainsi modifiée du procès-verbal. Si certaines corrections n'ont pas été prises en compte, elles seront notées dans le procès-verbal du présent Conseil et seront intégrées. Je précise que les comptes rendus sont toujours envoyés, en principe, aux présidents ou présidentes des différents groupes afin que des corrections puissent y être apportées. Puis-je vous proposer d'approuver le compte-rendu de la séance précédente ainsi corrigé. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

### **Commentaires d'Ariel WEIL et déclarations des élus relatives au décès de Samuel PATY**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pour commencer ce Conseil entièrement masqué, nous avons un certain nombre de communications.

La première d'entre elles concerne évidemment Samuel PATY ainsi que les victimes de l'attentat de la Basilique Notre-Dame de Nice. Depuis notre dernier Conseil, deux attentats sont intervenus. En préambule, je voudrais rappeler notre profonde solidarité et notre sincère gratitude envers le travail quotidien de nos professeurs, enseignantes et enseignants, lesquels se trouvent souvent dans des conditions difficiles. Tel est particulièrement le cas en ce moment. Le ministre de l'Éducation nationale a souhaité qu'à l'occasion de la rentrée suivant les vacances d'automne, la semaine dernière, une minute de silence soit respectée dans les établissements. Elle devait se dérouler à huis clos pour des raisons à la fois sécuritaires et sanitaires. Nous nous sommes rendus à cet hommage avec Karine BARBAGLI, première Adjointe en charge des affaires scolaires. Nous sommes allés saluer les établissements, et avons vérifié que les conditions de sécurité étaient satisfaisantes. Nous avons ainsi rendu visite à la cité scolaire Charlemagne, à l'école maternelle et primaire des Hospitalières-Saint-Gervais, et à l'école privée Sainte-Geneviève. À 11 heures, nous nous sommes rendus à l'extérieur du collège César Franck pour y déposer un bouquet de fleurs et observer une minute de silence, au nom de ce Conseil. Je crois que l'une de nos premières obligations, en tant qu'élus, est de veiller à ce que le travail d'éducation se fasse en toute sécurité. Je précise que les établissements scolaires font en ce moment l'objet d'une attention particulière de la part de la police nationale, avec laquelle nous nous coordonnons, mais également de la part des agents municipaux, et du Service de la protection, de la prévention et de la sécurité de la Ville de Paris, future police municipale. Leur présence est accrue devant les établissements aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Il fallait bien sûr rappeler en cette rentrée que la liberté d'expression est la clé, et que notre soutien aux enseignants est fort. Ils exercent une profession fondamentale permettant à chaque élève de se construire comme citoyen libre de ses choix, de ses actes, de ses pensées au sein des valeurs qui nous unissent : celles de la République. C'est là que se trouve le sens de la laïcité. La Maire de Paris a souhaité le rappeler : il nous faut collectivement ne rien céder ni à la haine ni à la résignation. Je ne rappellerai pas les missions de l'école républicaine ; les enseignants l'ont très bien fait. Je souhaiterais simplement pouvoir donner à l'ensemble des groupes la possibilité de s'exprimer dans ce moment si particulier, si troublé, mais également si important pour notre histoire collective. J'ai donc souhaité que chacun des groupes puisse à son tour prendre la parole, dans l'ordre qui vous a été communiqué. Nous commencerons par le Groupe Paris en Commun.

### **Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Monsieur le Maire, chers collègues, le vendredi 16 octobre, le cap de l'horreur a été franchi aux portes d'un collège à Conflans-Sainte-Honorine par l'assassinat d'un professeur, Monsieur Samuel PATY. Puis, le 29 octobre, dans la basilique Notre-Dame de l'Assomption à Nice, trois vies innocentes ont été ôtées dans un lieu de culte, endroit de calme et de sérénité pour ces citoyens. Bien que depuis plusieurs années nous vivions avec cette guerre du terrorisme djihadiste, le cap est franchi, l'indicible est largement atteint. Ces morts ont provoqué en France un électrochoc dont nous voulons espérer qu'il ne sera pas vain. L'atteinte portée à notre système éducatif - profondément lié aux valeurs de partage des connaissances, de laïcité, de tremplin social, de dialogue, de liberté d'expression et de liberté personnelle de croyance - est révélatrice de cette guerre. L'obscurantisme n'atteindra pas notre attachement viscéral à ces valeurs républicaines. « Les enseignants sont des jardiniers en intelligence humaine », écrivait Victor Hugo. Nous ne céderons pas, nous ne vous oublierons jamais. Citons Louis Aragon : « Nos sanglots font un seul glas ».

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Catherine TRONCA. Je cède la parole à présent au Groupe Europe Écologie Les Verts. Corine FAUGERON ou Jacques BOUTAULT.

### **Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Je vous remercie Monsieur le Maire d'avoir organisé cette prise de parole suivie d'une minute de silence en hommage aux victimes du terrorisme : Samuel PATY, professeur d'histoire et de géographie, égorgé le 16 octobre à la sortie de son collège, le vicaire et les deux paroissiennes catholiques de la Basilique Notre-Dame à Nice, assassinés le 29 octobre au sein même de leur église. Ces crimes perpétrés au nom de l'islamisme ont été commis par de jeunes gens isolés âgés de dix-huit ans pour le premier, et de vingt-et-un ans pour les seconds. Des jeunes perdus, acculturés, fanatisés, encouragés par un contexte favorable à la limitation de la liberté d'expression et au fanatisme religieux. Ce sont la liberté, la rationalité, le vivre-ensemble, la diversité et la promesse d'égalité qui sont assassinés lorsqu'un enseignant et des prieurs sont tués. Ce sont la République et ses valeurs, dont la laïcité est l'un des plus beaux symboles, que l'on tente d'abattre. Car oui, la laïcité nous rassemble : c'est mal la comprendre que d'ignorer que, si elle ne reconnaît aucun culte, elle permet et garantit la libre expression de toutes les religions. Ces crimes ont pour but de nous diviser, et de diviser la France. Succomber signifie donner raison à ceux qui sont nos ennemis. Ne leur offrons pas cette victoire. Continuons de leur opposer nos valeurs de fraternité, de vivre-ensemble et de diversité. Quand les mots deviennent impuissants à qualifier l'atrocité, exprimons, rassemblés, notre peine, notre dégoût et notre profonde désapprobation par le silence et le recueillement, en mémoire des victimes.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Jacques BOUTAULT. Je donne la parole à Aurélien VÉRON pour le Groupe Républicains et Libéraux.

### **Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre**

Depuis 2012, toutes les institutions ont été attaquées et victimes de cette haine aveugle ; toutes les communautés ont également été visées : hier la presse, aujourd'hui l'enseignement, la communauté juive et la communauté catholique. Nous voyons bien que tous les piliers de notre démocratie sont frappés par cette idéologie que nous combattons. Je crois que nous devons rester vigilants, sans basculer dans la peur. Nous devons demeurer dans une posture d'action, sans verser dans la facilité. L'obscurantisme islamiste vise avant

tout l'État de droit occidental ; il est donc important de le maintenir. Nous ne devons pas céder aux tendances liberticides. La première des sécurités est la liberté. La citation inverse souvent les termes. Je rappelle que sans liberté, il n'existe pas de sécurité. Préservons nos valeurs et ce qui fait la force de l'occident : la liberté, la liberté d'expression et la liberté de circulation. Cela ne nous empêche pas de faire évoluer nos textes, mais il nous faut rester fermement attachés à ces valeurs : céder quant à ces dernières serait la première victoire de ces assassins.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Aurélien VÉRON. Je donne la parole à Shirley WIRDEN, pour le Groupe Communiste et citoyen.

**Shirley WIRDEN, Conseillère de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Un professeur sortant de son collège, Samuel PATY, et des croyants priant à l'église ont été assassinés. La science et la foi : un terrible symbole. J'adresse une pensée aux familles des victimes de cet islamisme radical. J'enseignais au sein d'une classe relais en Seine-Saint-Denis en novembre 2015, au moment des attentats du Bataclan. À l'époque, mes élèves, l'espoir qu'ils représentent pour l'avenir, avaient réussi à me redonner le sourire. Aujourd'hui, nous l'avons de nouveau perdu. Les enseignants se heurtent parfois à des murs érigés par les foyers de leurs élèves. Il s'agit d'un véritable défi que d'éveiller, dès le plus jeune âge, l'esprit critique et de rendre sensible au débat d'idées, à la liberté d'expression. Les enseignants doivent pouvoir exercer cette mission fondamentale dans des conditions dignes. Savoir que nos concitoyens croyants se sentent en danger lorsqu'ils se rendent sur leurs lieux de culte est insupportable. Répondre à la hauteur de ces crimes abjects consiste à engager une politique que les islamistes condamnent : une politique de justice sociale, d'égalité réelle entre les citoyens, de développement des services publics, de perspectives d'espoir pour la jeunesse et de lutte contre les discriminations. Le racisme mine le vivre-ensemble et provoque la ghettoïsation de certains quartiers et de certaines villes. Une démocratie renforcée donnant les moyens au peuple, dans toute sa diversité, de construire son avenir est l'arme la plus efficace pour combattre le terrorisme. Ensemble, faisons triompher une République démocratique et sociale.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Je donne à présent la parole à Pacôme RUPIN, pour le Groupe Indépendants et Progressistes.

**Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre**

Merci beaucoup Monsieur le Maire pour l'organisation de ces communications en début de Conseil. Nous avons tous été extrêmement touchés par les récents événements. Ils s'ajoutent à un moment difficile à vivre pour notre pays, lequel lutte contre une deuxième vague épidémique. Tout cela s'additionne, et nous rend plus forts d'une certaine manière, plus unis, pour défendre les valeurs auxquelles nous sommes attachés : celles de la République. Pour la première fois, un enseignant est victime d'un attentat terroriste en France. Le choc a été terrible pour tous ceux qui croient en l'école, qui croient en son pouvoir de transmission et d'enseignement, lequel fait de nos petits citoyens l'avenir de notre pays. Nous devons tous mener une action résolue pour défendre ces fonctionnaires qui sont en première ligne. J'ai aussi une pensée pour d'autres fonctionnaires, qui sont eux aussi en première ligne. Voici un peu plus d'un an, un attentat a eu lieu au sein même de la Préfecture de police. Nous voyons bien aujourd'hui le rôle joué par la pression liée aux réseaux sociaux. Certains parents d'élèves l'ont utilisée face à cet enseignant. L'organisation de ces cabales comporte des risques lourds de conséquences. Nous devons donc ne plus

hésiter ni douter, et permettre à chacun, dans son rôle d'enseignant ou dans celui relevant de toute autre mission publique, d'être assuré que toute la puissance publique est mobilisée pour soutenir et défendre nos valeurs ainsi que leur transmission. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Pacôme RUPIN. Sans rien retirer à ce que vous venez de dire, auquel j'adhère parfaitement, je souhaitais préciser qu'un enseignant qui appartenait à la famille SANDLER avait hélas été tué en 2012 à Toulouse, ainsi que des élèves d'une école. Dans le cas de Samuel PATY, le professeur a été visé en raison de son enseignement et du contenu de ce dernier. Un nouveau palier a été franchi, bien que des signes précurseurs aient existé. Je voudrais à présent vous proposer de respecter une minute de silence.

Après ce moment d'émotion et de solennité, nous allons poursuivre notre Conseil.

### **Information sur les dernières mesures prises à Paris Centre face à l'épidémie Covid-19**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

J'ai oublié de préciser en début de Conseil qu'un pouvoir a été donné par Jean-Paul MAUREL. Je salue l'arrivée d'Audrey PULVAR.

Comme vous le savez, nous vivons à présent un nouveau confinement. Il a été décrété voici 10 jours, le vendredi 30 octobre, par le président de la République sur tout le territoire national. Depuis vendredi dernier, il est assorti de restrictions supplémentaires quant à la fermeture de certains établissements à partir de 22 heures. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des incidences directes ou indirectes sur le service public parisien. Comme je l'ai dit en réunion et sur les réseaux sociaux, toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la Mairie de Paris Centre ainsi que dans notre lettre d'information. Elles sont mises à jour sur les réseaux sociaux au fur et à mesure de leur communication.

Je souhaiterais faire un point particulier sur les dispositifs de solidarité que nous sommes en train de déployer avec la Ville de Paris dans l'ensemble des quatre arrondissements de Paris Centre. Contrairement au premier confinement, nous nous approchons de l'hiver avec des températures de plus en plus basses.

Depuis le 3 novembre, dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, en face de la Mairie, un accueil pour les femmes seules et les familles est organisé au Carreau du Temple avec l'association Aurore. Il a ouvert lundi, peut accueillir une soixantaine de personnes, et monte doucement en puissance. Nous lançons cette semaine une collecte de produits, d'hygiène notamment, à destination de ce public. Je précise que le Carreau du Temple avait déjà fait office de lieu de solidarité lors du premier confinement. Il pourra être amené à servir de lieu de distribution alimentaire dans un second temps. Pour l'instant, il est utilisé en tant que lieu d'accueil grâce à la halte de jour qui y a été installée.

Dans une partie de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, une halte pour migrants a été mise en place temporairement. Nous en reparlerons dans quelques instants : cette halte a ouvert avec un public très restreint, aujourd'hui même.

Dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement, la Maire de Paris m'a donné son accord la semaine dernière pour que le dispositif hivernal mis en place depuis une vingtaine d'années soit renouvelé. Nous ne disposons pas encore de date ; il s'agira d'un partenariat avec l'État représenté par la Préfecture de Région (au même titre que le financement du dispositif installé au Carreau du Temple). Je donnerai au Conseil plus de détails dès qu'ils seront disponibles : pour le moment ni les dates ni le dimensionnement du dispositif ne sont connus. L'objectif est d'accueillir un public de personnes vivant dans la rue avec un volet accueil de nuit et un autre volet alimentaire.

Dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement, La Fabrique de la Solidarité devrait s'installer au sein de l'ancienne Mairie. Elle fonctionne d'ores et déjà en proposant de mobiliser tous les

volontaires. Je vous incite donc à diriger toutes les personnes voulant s'engager vers le site de La Fabrique de la Solidarité. Elles y trouveront des fiches de mission parmi lesquelles figure la possibilité de s'engager au sein des trois dispositifs dont j'ai parlé au Carreau du Temple, dans l'ancienne Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et prochainement dans l'ancienne Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement.

Je voudrais maintenant parler plus particulièrement de l'accueil à la halte humanitaire au sein de l'ancienne Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, sans attendre la question ouverte d'Antoine SIGWALT qui sera éventuellement débattue en fin de Conseil. Suite aux trois réunions d'information qui ont été organisées ces derniers jours, je souhaitais vous communiquer un certain nombre d'éléments relatifs à ce projet ; lequel a débuté ce matin même. Je le fais à l'occasion de ce Conseil n'ayant pas eu la possibilité de le faire auparavant. J'ai toutefois indiqué, lors des précédents conseils, que nous souhaitons mettre en place un projet solidaire au sein de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et mobiliser rapidement les locaux en partie disponibles. Le projet a été choisi et annoncé par la Maire de Paris. Il a été décidé d'installer, pour une durée d'environ un an, une halte de jour dans une partie de l'ancienne Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement afin de faire face à la fermeture de la halte humanitaire de la porte de La Chapelle ; laquelle était accueillie dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement au sein de locaux appartenant à un promoteur privé (la Compagnie de Phalsbourg). Le choix s'est porté sur la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement en raison de sa disponibilité et de son fléchage pour un projet solidaire ; et non sur l'Hôtel-Dieu qui est occupé par des services médicaux.

Je sais qu'une pétition circule en ce moment, soutenue par d'anciens élus et candidats, demandant que la halte s'installe à l'Hôtel-Dieu. Cette pétition a été rédigée sans que l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) n'ait été consultée. Nous l'avons fait. L'AP-HP est en ce moment engagée dans une lutte féroce contre la pandémie sur l'ensemble du territoire parisien. Elle réorganise en permanence ses services, et l'Hôtel-Dieu joue un rôle important notamment comme centre de dépistage Covid, tout en continuant à accueillir des services médicaux comme ceux de la psychiatrie ou de la santé sexuelle. Il n'apparaît pas opportun aujourd'hui à l'AP-HP de mélanger ces types de publics, bien qu'elle ait pu le faire par le passé.

Avec le dispositif installé au sein de l'ancienne Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, Paris Centre reste fidèle à une tradition d'accueil et de solidarité historique ; je pense notamment au dispositif hivernal que Jean-François LEGARET maintenait chaque année à la Mairie du 1<sup>er</sup> comme à celui du 4<sup>ème</sup> arrondissement. Je précise par ailleurs que le thème de la solidarité avait été plébiscité lorsque nous avons consulté les habitants, avant la création de Paris Centre, sur le type et les thématiques de services publics qu'ils souhaitaient voir s'implanter au sein des mairies d'arrondissement. J'avais, entre autres, porté cette consultation pour que les Parisiens et les Parisiennes soient associés à ces choix thématiques.

Cette halte humanitaire destinée aux personnes migrantes, qu'elles soient réfugiées ou demandeuses d'asile, a démarré cette semaine avec une dizaine de personnes et se limite à ce stade à offrir des consultations médicales. Elle est ouverte en journée. L'orientation du public est faite via les maraudes du Samu Social : un billet unique permet aux personnes d'accéder à la halte. Nous prévoyons, si tout va bien, qu'elle se développera à partir du mois de décembre. Je rappelle que l'accueil n'est proposé qu'en journée, sur des plages horaires strictes allant de 9 à 17 heures avec une interruption méridienne ; et qu'une attention particulière est portée à l'insertion la plus discrète possible dans l'environnement.

Ces éléments ont été communiqués lors des trois réunions d'information, et notamment à l'occasion de la réunion publique de vendredi. Je rappelle en outre que nous disposons déjà de deux haltes de jour de ce type, que j'ai suivi en tant que Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement, l'une boulevard Henri IV ciblant davantage les familles, l'autre boulevard du Palais à destination des hommes seuls (public similaire à celui qui sera accueilli dans les bâtiments de l'ancienne Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement). Je rappelle que les réunions d'information ont

eu lieu dès que nous avons eu connaissance de l'arbitrage relatif à ce projet : le 13 octobre, nous avons eu une réunion avec les principaux voisins de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement (l'église, les écoles, la crèche, le musée, les commerçants, La Samaritaine en particulier) ; le 5 novembre, nous avons organisé une réunion avec les parents des enfants scolarisés et accueillis en crèche dans les établissements avoisinants (je remercie ici les adjoints y ayant participé) ; enfin, vendredi 6 novembre, une réunion publique s'est tenue en présence de lan BROSSAT qui pilote le projet au niveau de la Ville.

Je termine en spécifiant que l'opérateur est bien connu de nous : il s'agit de l'Armée du Salut, laquelle est chargé de coordonner l'ensemble des associations qui proposeront aux bénéficiaires de la halte des permanences sociales, médicales ou juridiques accessibles sur rendez-vous et sur orientation, selon des critères retenus par les structures partenaires. Des ateliers artistiques seront également proposés. La halte sera accueillie au rez-de-chaussée de l'ancienne Mairie. D'autres services fonctionneront au premier étage ; notamment, à partir de la fin du mois de novembre, le Service des titres du quai de Gesvres qui rouvrira au sein de l'ancienne Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Beaucoup d'associations sont mobilisées autour de la halte. Je me félicite des solutions que nous avons trouvées pour y accueillir des associations ancrées localement qui viendront compléter le travail de l'Armée du Salut. Je pense en particulier au Réseau Chrétien-Immigrés ; lequel assure des cours de français langue étrangère depuis des années au sein de la Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement, et qui est appelé logiquement à s'installer au sein de la halte. Il en va de même s'agissant de l'association Libres Terres des Femmes qui lutte contre les violences conjugales, et qui est bien connue des élus du 1<sup>er</sup> arrondissement : l'ancien Maire avait souhaité qu'elle puisse continuer à y travailler, je m'y emploie et cela devrait en principe être confirmé dans les prochains jours.

Pour conclure, afin de ne rien négliger et de répondre aux interrogations légitimes de certains habitants et habitantes, j'ai demandé à l'Armée du Salut :

- de nommer un référent auprès duquel d'éventuels problèmes pourraient être remontés, au cas par cas, en vue d'un traitement le plus rapide possible ;
- d'assurer un comité de pilotage régulier dans lequel soient présents des représentants des associations participant au dispositif, mais également des institutions de quartier (écoles, associations voisines, parents d'élèves, conseils de quartier) ;
- d'organiser des journées portes ouvertes pour tous les habitants qui souhaitent visiter le lieu.

Je crois avoir répondu de manière préventive à la question d'Antoine SIGWALT. Je vous propose que nous en discutons à la fin de la séance, au moment des questions ouvertes, si vous en êtes d'accord.

Nous devons encore procéder à deux communications. Je vous propose de céder la parole à Karine BARBAGLI pour une communication relative à un sujet tout à fait différent qui concerne la Commission d'attribution de places en crèche. La première s'est tenue, pour Paris Centre, le 6 octobre 2020, conformément au règlement que nous avons voté dans ce Conseil et à ses objectifs de transparence. Je voudrais féliciter Karine BARBAGLI, et nous féliciter collectivement du taux de satisfaction très élevé (plus de 90 % concernant les demandes générales, et 100 % pour la section des bébés et des moyens). Merci à Karine BARBAGLI à qui je donne la parole.

### **Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Bonsoir à tous les Parisiens du Centre qui nous écoutent sur Facebook. J'espère qu'ils sont nombreux.

Le 6 octobre dernier, s'est tenue la première Commission crèche de Paris Centre ; elle réunissait tous ses territoires et entendait harmoniser une manière de travailler auparavant

différente. Comme nous en avons délibéré lors du Conseil de secteur extraordinaire du 8 septembre, les places disponibles ont été attribuées selon des critères de transparence et d'équité d'accès entre toutes les familles, à savoir la domiciliation dans le secteur Paris Centre, l'obligation d'activité professionnelle ou de recherche active d'emploi des parents, les signalements de la PMI, les niveaux de ressources, les situations médicales et sociales spécifiques ou de handicap.

Les attributions qui ont pu être réalisées lors de cette Commission sont au nombre de 219. Je souhaite remercier le Pôle accueil information famille pour son travail, ainsi que l'écoute et la collaboration de chaque directrice de crèche ayant permis d'adapter les demandes émanant des familles de l'arrondissement. Ces demandes étaient anonymisées ; cela constituait une première expérience pour une partie des directrices de crèche ; néanmoins tout s'est bien déroulé. Nous avons pu attribuer 94 places sur la section des petits (les enfants nés en 2020) ce qui représente 100 % des demandes ; et ce, en fonction de ressources très variables allant de 0 à 30 320 euros mensuels. Nous avons également attribué 89 places sur la section des moyens (les enfants nés en 2019), ce qui représente 90 % des demandes, à des familles dont les ressources varient entre 0 et 29 980 euros mensuels. En outre, 36 places ont été attribuées sur la section des grands (les enfants nés en 2018) à des familles dont les ressources varient entre 0 et 18 413 euros. Toutes ces familles ont été informées de la décision, positive ou négative, de la Commission par courrier. Elles ont été invitées à répondre et à prendre contact avec les crèches ; cela est encore en cours en ce moment. Dix familles sont sur liste d'attente pour la section des moyens. Nous avons pu atteindre un taux de satisfaction de 90 % en impliquant des crèches municipales et associatives. Nous reparlerons ce soir des crèches associatives lors des délibérations venant compléter le dispositif des crèches municipales de Paris Centre.

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Je souhaite souligner le travail important fourni par Karine BARBAGLI. Il lui a fallu envisager l'agrégation des processus de quatre arrondissements tout en les harmonisant et en les mettant en cohérence. Ce travail énorme s'appuie également sur celui de nos services et sur celui des élus. Comme vous le savez, nous avons souhaité que l'ensemble des groupes soient représentés dans ces commissions d'attribution. Je remercie donc les élus y ayant participé. Nous reparlerons des crèches durant ce Conseil.

La dernière communication va être l'occasion de donner la parole à Dorine BREGMAN que je voudrais saluer, tout d'abord pour son implication extrêmement importante en ce moment, plus que jamais, et conjointement aux services et équipes de la Mairie, dans le soutien à nos commerçants ou artisans, qui sont malmenés par la crise que nous connaissons, afin de relayer sans cesse les offres que nous sommes en mesure de leur faire dans ce contexte très difficile. Merci à Dorine BREGMAN, laquelle avait prévu un vœu lors de ce Conseil, et a décidé de le retirer. Au fur et à mesure que la Ville annonçait des initiatives et que l'État la suivait, la partie informationnelle de ce vœu nous a semblé plus importante à communiquer au Conseil. Je salue donc le sens des responsabilités de Dorine BREGMAN qui n'a pas souhaité discuter de ce vœu, mais plutôt vous donner un certain nombre d'informations importantes. Je lui cède la parole. Merci.

#### **Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Je vous remercie Monsieur le Maire. Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Les difficultés rencontrées par tous les acteurs de l'économie depuis la diffusion de la pandémie de Covid-19 en France et dans le monde sont particulièrement aiguës à Paris, surtout à Paris Centre, dans les secteurs du commerce et du tourisme ; lesquels sont intimement liés dans nos différents quartiers. L'État a pris de nombreuses mesures qui concernent toutes les entreprises telles que le chômage partiel, le fonds de solidarité ou les prêts garantis.

Cependant, certaines d'entre elles ne sont pas tout à fait adaptées à des commerces indépendants et à des entreprises familiales locales qui n'ont parfois aucun salarié.

Je souhaitais communiquer des données intéressantes qui ont été récemment publiées par une étude de PROCOS, la Fédération pour l'urbanisme et le développement du commerce spécialisé ; lesquelles indiquent notamment qu'en septembre, l'activité a été légèrement positive, avec un dynamisme du commerce en ligne, qui ne nous a pas échappé, et une préférence pour le *click and collect*. Cela traduirait le souhait des clients de ne pas passer trop de temps dans les points de vente. La restauration, activité la plus impactée, n'a quant à elle connu aucun mois d'activité positive depuis le déconfinement, en particulier à Paris où la vie sociale a été fortement perturbée par le télétravail. Ce point est important à garder à l'esprit, notamment lorsqu'il est question de la manière dont les restaurants ont pu s'organiser grâce à la décision de la Maire de Paris d'autoriser les terrasses éphémères ou provisoires au moins jusqu'en juin 2021.

Les pertes de chiffre d'affaires fin septembre sont très importantes : elles se situent entre 20 et 70 à 80 % selon les types de commerce. La fréquentation des magasins s'est littéralement écroulée en septembre. Contrairement aux impressions que nous avons pu avoir relativement à une certaine reprise en septembre, les baisses de fréquentation sont en réalité énormes, notamment dans Le Marais.

À Paris Centre, trois quartiers sont concernés par l'étude PROCOS : Le Marais, la rue de Rivoli, et le Forum des Halles. Logiquement, la baisse de fréquentation impacte les chiffres d'affaires, mais relativement moins. Par exemple, Le Marais déplore une perte de 28 %, la rue de Rivoli une perte de 25 % ; ce qui semblerait indiquer le maintien d'une clientèle locale parisienne qui continuerait à se déplacer, à pied ou en transports en commun, ainsi qu'à vélo bien entendu. Je cite les baisses de chiffre d'affaires pour les trois quartiers inclus dans l'étude PROCOS : 46 % pour Le Marais, 42 % pour le Forum des Halles, 37 % pour la rue de Rivoli. Il s'agit de moyennes, les pertes peuvent donc être beaucoup plus importantes dans certains cas.

Le deuxième point de cette communication, qui était en réalité le point de départ de ma réflexion, réside dans l'effet ciseaux entre les coûts d'exploitation qui sont très élevés à Paris Centre (les baux commerciaux ayant connu une hausse de loyers considérable) et la baisse des chiffres d'affaires. La Ville de Paris elle-même a mis en place des aides importantes, de l'ordre de 200 millions d'euros, avec différents appels à projets, notamment « Relancer mon entreprise autrement », des exonérations de taxes, de droits d'étalage, de redevances et des franchises de loyers accordées par les bailleurs sociaux. L'État a lui aussi mis en place des mesures favorisant la renégociation des baux commerciaux en phase de renouvellement, et le cas échéant, des renégociations de gré à gré pour les locataires ayant subi des pertes importantes de chiffre d'affaires. Une mesure supplémentaire de crédit d'impôt a été annoncée pour les bailleurs privés à hauteur de 30 % des loyers abandonnés pour un mois de loyer minimum. Je vous passe les détails d'un exposé qui serait long.

Toutes ces mesures sont en réalité très mal connues des commerçants, indépendants notamment, qui n'ont pas l'habitude de faire appel aux aides sociales de manière générale, ni de se tourner vers les institutions. Il peut s'agir de petits commerçants ayant toujours assez bien subvenu à leurs besoins, avec dans certains cas des rentes de situation liées à l'augmentation du tourisme. Ils se trouvent dans un certain désarroi lorsqu'il s'agit de renégocier le montant de leur loyer avec le propriétaire bailleur, surtout si ce dernier est un bailleur privé.

L'action de la Mairie de Paris Centre consiste tout d'abord à relayer et à porter la parole des commerçants de notre secteur auprès des différentes instances de décision publique. À cet égard, il nous paraîtrait souhaitable que la Ville de Paris, l'État, les chambres de commerce, les fédérations de propriétaires bailleurs, la Région et d'autres peut-être puissent agir de concert afin d'aider ces TPE et ces commerces indépendants parisiens à renégocier leurs

loyers pour les six mois à venir au moins ; faute de quoi, nombreux sont les commerces parisiens qui se déclareront en cessation de paiements. Le mur est devant nous. Des mesures ont été prises dans le cadre du partenariat de la Ville de Paris avec le Conseil national des barreaux lors de la Semaine du droit, en vue d'apporter des conseils juridiques gratuits aux commerçants parisiens. La Semaest a également réactivé ses consultations juridiques gratuites. Pour notre part, nous tentons de mieux faire connaître les aides et dispositifs existants destinés aux TPE et aux commerces indépendants. Je voudrais saluer l'action du cabinet du Maire dans l'organisation, à mes côtés, de ce travail et dans les nombreuses démarches que nous avons menées ces derniers temps : des entretiens téléphoniques personnalisés, des rencontres régulières avec les associations de commerçants du secteur (elles ont été invitées à une réunion qui se tiendra au mois de décembre), la création d'une page sur le site internet de la Mairie orientant vers les dispositifs d'aide aux commerces indépendants, le recensement et la diffusion sur ce même site des commerces (en particulier des librairies ou restaurants pratiquant le *click and collect*). Enfin, nous allons essayer de favoriser la diffusion d'outils numériques auprès des commerçants afin de leur permettre de créer des sites de commerce en ligne de manière rapide et efficace. Le cas échéant, nous prendrons d'autres mesures ou mèneront d'autres initiatives en fonction de l'évolution de la crise. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Dorine BREGMAN.

Nous allons à présent examiner l'ordre du jour de ce Conseil avec une communication sans vote.

### **COMMUNICATION SANS VOTE**

**2020 DCPA 36 – PARIS FAIT PARIS :** Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je donne la parole à Luc FERRY pour cet exposé régulier que certains et certaines connaissent : il s'agit d'un exercice de transparence, d'un retour sur l'un des plus grands projets d'investissement de la dernière mandature, que ce soit sur le plan budgétaire ou calendaire, que sur la passation et l'évolution des marchés. Je cède la parole à Luc FERRY.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit d'un rapport annuel relatif aux importantes rénovations ou constructions d'équipements publics. Le bilan qui nous est présenté aujourd'hui fait état de constructions et de travaux conséquents concernant vingt-deux équipements publics, dont six piscines. Je vais faire preuve de chauvinisme et vous parler de ceux qui se trouvent sur notre territoire ; à commencer par le Théâtre du Châtelet où les rénovations portent partiellement sur les façades, les parcelles recevant du public, la mise en œuvre de l'accessibilité pour tous, la mise à niveau des machineries scéniques, la mise aux normes des rénovations et des installations techniques, l'amélioration des salles d'administration, et la rénovation complète des studios A et B. Avant travaux, la jauge de places disponibles était de 2 016, dont 10 réservées aux personnes à mobilité réduite. Après travaux, les places sont au nombre de 2 034, dont 20 à destination des personnes à mobilité réduite.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Luc, excusez-moi de vous interrompre : nous parlons bien du Théâtre de la Ville situé place du Châtelet, et non pas du Théâtre du Châtelet.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

Oui, tout à fait, le Théâtre du Châtelet. Nous parlerons du Théâtre de la Ville ensuite.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

En l'occurrence nous parlons du Théâtre de la Ville.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

Non, il s'agit du Théâtre du Châtelet.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pardon. Mea culpa. Nous parlons bien du Théâtre du Châtelet. Le Théâtre de la Ville me préoccupe davantage.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

Nous en parlerons ensuite.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Les travaux sont terminés au Théâtre du Châtelet.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

En effet, le Théâtre du Châtelet est ouvert au public depuis septembre 2019. Dans la mesure où l'enveloppe de mécénat a été un peu plus importante que prévue, nous avons complété ces travaux avec la rénovation partielle de la façade et de la toiture. Le budget final s'est élevé à 35,5 millions d'euros.

Autre équipement situé sur notre territoire : le musée Carnavalet ; pour lequel était nécessaire une restructuration partielle de plusieurs de ses espaces, la modernisation du parcours muséographique (mise aux normes, réorganisation fonctionnelle, rénovation patrimoniale), ainsi que la création d'un centre de ressources et de recherches patrimoniales et culturelles. Le calendrier a été globalement respecté, mais a souffert de la découverte de nouvelles problématiques durant l'avancée des travaux et d'une mauvaise évaluation initiale des besoins. Cela est une constante dans les travaux qui sont entrepris. Au moment par exemple de la démolition, des zones affectées par l'amiante ou le plomb peuvent être découvertes ; les budgets et les délais de livraison s'en ressentent. Tel a été le cas pour le musée Carnavalet : des zones ont dû être déplombées, une mise en cohérence des travaux a été nécessaire, comme une mise en sécurité des collections etc. Le budget est passé de 43 millions d'euros à 56,4 millions d'euros. L'augmentation de l'enveloppe est liée aux points évoqués précédemment. L'impact de la crise sanitaire constitue une nouvelle donnée dans les chantiers encore en cours et qui se prolongent en 2020. Il a un effet sur les budgets et les délais de réalisation des travaux. En l'occurrence, l'impact par rapport à l'enveloppe totale est relativement mineur. L'ouverture totale au public du musée Carnavalet se fera en mars 2021.

Une importante restructuration est aussi à mentionner : celle concernant le Pavillon de l'Arsenal. Ce lieu de transmission de la culture architecturale de la Ville de Paris va être mis aux normes afin de permettre l'accessibilité du site à tous, et surtout de réaliser une rénovation énergétique. Le bâtiment est en effet très énergivore. Le budget total de cet investissement de rénovation et de mise aux normes s'élève à 5,7 millions d'euros. Son ouverture au public est prévue au printemps 2023.

L'équipement public polyvalent de Saint-Merri qui accueille une école, un groupe scolaire, une piscine, un gymnase et des bains-douches, a connu une restructuration complète de la piscine, des bains-douches et des vestiaires du gymnase, ainsi qu'une restructuration partielle du groupe scolaire. Encore une fois, du plomb et de l'amiante ont été découverts en cours de démolition. Il a été remédié à cette situation. Le budget final est de 13,7 millions d'euros. L'ouverture au public des différents lots s'est faite progressivement ; la livraison complète a eu lieu le 30 août 2019.

S'agissant du Théâtre de la Ville, le programme de travaux portait sur la mise aux normes règlementaires, la mise en accessibilité pour tous de l'ensemble des zones recevant du public, l'amélioration de l'accueil du public, la rénovation partielle de la salle de spectacle, l'amélioration de l'accueil des artistes, l'amélioration des conditions de travail du personnel, ainsi que la rénovation partielle de la scénographie. Lors de ces travaux, du plomb et de l'amiante ont aussi été découverts. Pour des raisons sanitaires, l'administration a souhaité que la manipulation des décors soit entièrement automatisée et informatisée. Cela a généré un surcoût. Le budget initial est passé de 25,9 millions d'euros à 34,2 millions d'euros. L'ouverture au public se fera à l'automne 2022. Merci beaucoup chers collègues, Monsieur le Maire.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Je ne sais pas si vous avez des questions. J'avais hâte que nous parlions du Théâtre de la Ville, et qu'il puisse rouvrir. Il nous faudra encore patienter quelques temps, tout comme pour la réouverture du musée Carnavalet ou de la Maison de Victor Hugo ; laquelle devait intervenir cette semaine. Il s'agit d'un crève-cœur. Je vous invite à suivre les évolutions en ligne. Aurélien VÉRON, je vous en prie.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre**

Avez-vous des éléments d'information concernant l'église Saint-Eustache ? Le chantier a bien évolué. La Soupe Populaire va devoir déménager. Il s'agit d'un chantier relevant du patrimoine.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

Oui bien sûr. Il n'existait aucun élément dans le bilan qui nous a été transmis par le Direction des constructions publiques. Je suis désolé.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je pense que la raison en est que les chantiers liés au patrimoine sont menés par la Direction des affaires culturelles (DAC). Nous aurons l'occasion d'en reparler : un grand nombre de chantiers et de rénovations concernent, à Paris Centre, des édifices culturels. Cette délibération porte davantage sur les édifices culturels ou pédagogiques. Y a-t-il des demandes d'intervention, des questions ? Merci pour cette délibération très complète qui montre bien l'évolution des projets. Je crois que le Théâtre de la Ville fait presque figure de cas d'école par rapport à tout ce qui peut survenir lors d'un chantier. Je tiens à préciser que, bien que sa réouverture soit décalée, le Théâtre de la Ville continue à fonctionner sur une quinzaine de lieux, et autant qu'il le peut durant cette période de confinement. Les spectacles continuent, y compris cette semaine au Châtelet, à distance.

Il s'agit d'une communication sans vote. Je vous propose que nous passions à la prochaine délibération.

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

**2020 DAC 38** – Subvention (30 000 euros) avec la Société publique locale Carreau du Temple (Paris Centre)

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il s'agit de la Direction des affaires culturelles et du Carreau du Temple. Je cède la parole à Benoîte LARDY.

**Benoîte LARDY, Conseillère de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Parler du Carreau du Temple est toujours un plaisir, tant nous en sommes proches géographiquement et par le cœur. Je vais vous en dire deux mots, dans la mesure où vous savez parfaitement ce qui s'y passe : sa programmation pluridisciplinaire exceptionnelle, son équipement accueillant quotidiennement les publics scolaires (plus de 130 classes le fréquentent par an). Je voulais signaler qu'en 2019, les stages et ateliers organisés chaque semaine par les associations y ont doublé. Je pense que cela est lié à la collaboration extraordinaire mise en place depuis deux ans avec le Carreau du Temple pour attribuer des créneaux. Nous tentons de faire le mieux possible en la matière. La subvention de 30 000 euros dont il est ici question fait partie d'une démarche globale. En décembre 2018, la Mairie de Paris a reconduit, à l'identique et pour six ans (jusqu'en 2024 donc), le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Carreau du Temple, qui est une société publique locale. Ce contrat comprend, d'une part, une subvention de fonctionnement d'un million d'euros par an sur une durée de six ans (sur laquelle nous ne délibérons pas chaque année dans la mesure où elle est conclue), et d'autre part, une subvention d'investissement de 180 000 euros sur six ans, soit 30 000 euros par an, inscrite en annexe 8. Nous devons délibérer chaque année sur cette subvention du fait qu'elle se trouve en annexe : il s'agit d'une bizarrerie des services financiers et d'une formalité que nous sommes obligés d'accomplir. J'espère que nous allons de nouveau voter la subvention cette année avec plaisir.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Benoîte LARDY. En effet, les 180 000 euros pluriannuels ont déjà été votés et font partie de la délégation de service public. Je suis d'accord, mais nous revotons chaque année le budget annuel.

**Benoîte LARDY, Conseillère de Paris Centre**

Je souhaitais apporter une précision qui n'est pas financière : en ce moment, le Carreau du Temple ne fait pas payer les redevances aux associations qu'il accueille.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Le Carreau du Temple ne fait pas payer de redevances aux associations qu'il accueille, ou qu'il n'accueille pas. Certaines associations ne sont pas accueillies et paient pourtant une redevance dans d'autres lieux privés. Il était important de le remarquer. Le Carreau du Temple fonctionne au rez-de-chaussée avec le dispositif solidaire Aurore, mais continue à accueillir les publics scolaires dans le cadre de ce que permet le confinement, notamment pour des activités sportives.

Je vous propose de voter cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020 DAC 633** – Subventions (15 000 euros) à trois associations dans le cadre de l'action culturelle locale de Paris Centre

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous restons dans le domaine des activités culturelles. Benoîte LARDY a la parole pour examiner des subventions destinées à des associations œuvrant pour l'action culturelle locale.

**Benoîte LARDY, Conseillère de Paris Centre**

Nous sommes supposés bien connaître ces associations locales. Les trois associations concernées étaient jusqu'à présent subventionnées directement par leur mairie respective. Il s'agit de l'association Art 2 Eveil située dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement que vous devez bien connaître, chers collègues, du Centre scolaire sportif de l'école Beauregard (qui est d'ailleurs un centre sportif et culturel, avec beaucoup d'activités éducatives, citoyennes et autres), et le Comité municipal d'animation culturelle du 1<sup>er</sup> arrondissement (que nous connaissons à travers Carla ARIGONI). Ces trois associations ont demandé des subventions directement cette année à la Ville de Paris : 3 000 euros pour Art 2 Eveil, 3 000 euros pour le Centre scolaire sportif de l'école Beauregard, et 9 000 euros pour le Comité municipal d'animation culturelle du 1<sup>er</sup> arrondissement. Ces montants sont approximativement les mêmes que ceux qu'elles obtenaient de leur mairie respective. Je vous demande de bien vouloir voter cette subvention d'un montant total de 15 000 euros.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Il s'agit des célèbres crédits Bloche. Monsieur BLOCHE a de la chance d'avoir donné son nom à ces crédits destinés à des associations culturelles locales ; cela est amplement mérité car il s'est beaucoup investi à ce sujet. Je vous propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020 DAE 166** – Subventions (42 000 euros) à quatorze associations dans le domaine du design, de la mode et des métiers d'art

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous changeons de sujet et nous penchons sur les affaires économiques avec des subventions à allouer à des associations œuvrant dans le domaine du design, de la mode et des métiers d'art. Jimmy BERTHE présente la délibération.

**Jimmy BERTHE, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Cette délibération a pour but de soutenir quatorze associations parisiennes dans le domaine du design, de la mode et des métiers d'art par l'attribution d'un complément de subvention exceptionnel d'un montant de 42 000 euros en réponse à la crise du Covid. Ces associations de professionnels font un travail de fond pour proposer des événements qui sont autant d'occasions de rencontrer un public amateur et consommateur. Ces subventions vont permettre d'aider ces associations qui ont dû, pour la plupart, changer de modèle économique parce qu'elles ne pouvaient plus organiser d'événements, ont été contraintes de les annuler ou de les réorganiser, notamment virtuellement.

Une subvention de 1 000 euros est proposée à destination de l'association Artisans de Belleville, créée en 2018, et ayant pour objet d'assurer la promotion de l'artisanat de fabrication et l'activité de petite industrie dans le quartier de Belleville.

Une subvention de 1 000 euros est proposée à destination de l'Association des Artistes et Artisans d'Art du 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Une subvention de 3 000 euros est proposée à destination de l'association Ateliers Cours de L'industrie. Créée en 1991 et très connue, elle gère ce lieu exceptionnel qui abrite une cinquantaine d'ateliers d'artisans et d'artistes.

Une subvention de 3 000 euros est proposée en faveur l'association C14-PARIS qui succède à l'association À tout Atout.

Une subvention de 5 000 euros est proposée à destination d'une structure que je connais bien : l'association D'un bijou à l'autre. Créée en 2012, elle regroupe des professionnels expérimentés et engagés bénévolement pour la promotion du bijou contemporain. Cette association a notamment organisé un événement à la Maison du Projet Morland Mixité Capitale le 10 octobre 2020, auquel j'ai participé. Elle mène un travail avec une habitante du secteur, Marie-Josée MORATO, qui crée des bijoux à partir de jouets pour enfants recyclés. Cette association regroupe des artisans du bijou, elle organise des événements à Paris Centre, notamment la dernière édition du Festival du bijou contemporain qui s'est tenu en partie boulevard Morland.

Une subvention de 1 000 euros est proposée à destination de l'association Éléments Terre et Feu qui a travaillé avec les commerçants de l'Île Saint-Louis à l'organisation de la deuxième édition de Céramique Saint-Louis, un weekend autour de la céramique en septembre dernier.

Est également concernée par une subvention l'association Flashmode Paris, qui organise beaucoup d'événements à La Villette, mais aussi place de la République. Elle a pour mission de rendre accessible la mode au plus grand nombre, démocratiser et promouvoir la création textile.

Une subvention de 6 500 euros est proposée à destination de l'Institut National des Métiers d'Art (INMA).

Une subvention de 1 000 euros est proposée à l'association Atelier Maurice Arnoult qui opère dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, rue des Gardes (laquelle abrite exclusivement des créateurs) et qui travaille particulièrement sur le lien entre les créateurs, autour du métier de bottier.

Une subvention de 5 000 euros est proposée à destination de l'association Paris Potier. Créée en 1995, elle a pour but de promouvoir les métiers de la céramique, dans toute leur diversité, au bénéfice d'un large public.

L'association TERRAMICALES, créée en 2006, qui a pour objet de promouvoir l'art de la céramique à travers des expositions, salons, démonstrations et ateliers, se voit proposer une subvention de 2 500 euros.

Une subvention de 3 000 euros est proposée à destination de l'association Viaduc des Arts Paris. Créée en 1994, elle a vocation à regrouper les artisans et créateurs d'art exerçant sous ces célèbres voûtes que vous connaissez dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement ; avec pour objectif de développer, d'animer et de promouvoir ce lieu unique.

Une subvention de 2 000 euros est proposée à destination de l'association PAGE(S). Créée en 1997, elle assure la promotion du livre d'artiste et du livre illustré contemporain par la participation à des expositions nationales et internationales, l'organisation de salons, la publication de catalogues.

Enfin, 5 000 euros de complément de subvention sont proposés à destination de l'Agence pour la Promotion de la Création Industrielle (APCI), reconnue d'intérêt général.

Comme vous l'aurez compris, la place de ces associations connues est importante dans le paysage parisien. Elles créent du lien, font de la transmission, et appartiennent à notre identité de ville créative. Je sou mets donc cette délibération au vote.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Jimmy. Je tiens à saluer le travail de Paola PELLIZZARI, qui dirige l'association des commerçants de l'Île Saint-Louis. Vous avez évoqué l'événement qui y est

organisé pour la deuxième année consécutive ; force est de constater qu'il est soumis à rude épreuve suite à l'incendie de Notre-Dame et à la crise sanitaire. Je voulais souligner le travail exceptionnel de cette association, dire également à quel point le regroupement en association est plus que jamais capital, et encourager l'ensemble des élus à porter cette parole. Je vois à quel point les associations de commerçants nous permettent d'avoir une action rapide pour aider ces derniers de manière plus efficace par rapport à des situations où ils ne sont pas regroupés en association. Je propose que nous mettions aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020 DAE 217** – Plan de relance ESS - Subventions d'investissement (46 000 euros), subventions de fonctionnement (1 325 500 euros) et conventions avec vingt-sept organismes de l'ESS

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous restons dans le champ de l'action économique, plus particulièrement dans celui de l'économie sociale et solidaire. Jacques BOUTAULT présente la prochaine délibération.

### **Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Monsieur le Maire, chers collègues, je suis ravi de présenter cette délibération qui concerne l'économie sociale et solidaire ; cette économie qui place l'humain et l'écologie au cœur de son fonctionnement. Pour faire face à la crise économique provoquée par la crise sanitaire, le Conseil de Paris souhaite attribuer 4 millions d'euros à cinquante-cinq structures issues de l'économie sociale et solidaire, sous forme de subventions de fonctionnement et d'investissement principalement. Je ne vous présenterai pas chacune de ces cinquante-cinq structures, mais seulement celles qui ont un lien avec Paris Centre. Cela nous permettra d'observer la diversité des domaines d'action de ces entreprises ; dont le point commun est d'entreprendre sans rechercher le profit, tout en donnant à chaque salarié les moyens d'agir sur son emploi et sur la conduite des affaires de son entreprise. En effet, au sein de l'ESS, la règle « une personne, une voix » s'applique aux conseils d'administration.

La Table de Cana, située dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, a beaucoup souffert de la crise et va se voir doter d'une subvention de fonctionnement complémentaire. Cette entreprise, qui a une activité de restauration-traiteur, compte quatre sites parisiens et accueille treize salariés en insertion. La crise sanitaire a particulièrement frappé cet établissement : 450 000 euros de perte de chiffre d'affaires sont prévus sur l'année. La Ville se propose de l'aider à hauteur de 40 000 euros. Ce montant n'est pas très important. Nous souhaitons à cette entreprise de pouvoir poursuivre ses activités de restauration-traiteur, dans de meilleures conditions et un autre contexte.

Altermundi est une structure opérant dans le domaine du commerce responsable. La structure accompagne cinq salariés en insertion. La crise sanitaire a durement frappé ses neuf boutiques parisiennes, dont l'une se trouve sur les quais de Seine, à côté de la sortie du Pont Neuf. Je m'y rendais pour faire des cadeaux de Noël ; je vous invite à faire de même si cette boutique a l'occasion d'ouvrir, nous pourrions ainsi l'aider. Cette structure déplore une perte conséquente de chiffre d'affaires de 400 000 euros. Elle va se voir aider à hauteur de 60 000 euros par la Ville de Paris, si toutefois vous adoptez cette délibération, et si la Conseil de Paris le fait après nous.

Du vert en Bocal est une épicerie bio de vrac située rue Saint-Paul qui a ouvert fin 2019 dans un contexte déjà difficile. Elle connaît un déficit d'exploitation important ; la Ville se propose donc de l'aider.

L'association Veni Verdi est spécialisée dans l'agriculture urbaine, elle exploite notamment le jardin partagé situé sur le toit du gymnase Jean Dame, et fait travailler dix-sept personnes. Elle tire des ressources propres de la formation professionnelle, des temps de sorties scolaires, ou de l'animation sur et hors site. En raison de la crise sanitaire, elle se trouve dans l'impossibilité de mener ces activités, et connaît par conséquent un fort déficit de fonctionnement.

Emmaüs Alternatives, dont le siège social se trouve à Montreuil, gère la ressourcerie de Paris Centre située dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement. La structure accompagne environ soixante-dix salariés en insertion et collecte à Paris plus de 600 tonnes de biens chaque année. Il ne s'agit pas de déchets, mais de biens qui sont recyclés et réemployés. Cette association a sollicité le soutien de la Ville de Paris qui lui accordera une subvention de 25 000 euros, si nos votes sont favorables.

Enfin, je voulais vous présenter la structure OLVO, qui intervient dans le domaine de la logistique à vélo, et qui avait été la structure opérante quant à la fourniture des paniers solidaires durant le premier confinement. Elle connaît aujourd'hui de grandes difficultés dans la mesure où cette opération n'a pas été reconduite. Cette structure a une particularité illustrant bien mes propos précédents sur l'humain au cœur des projets, à savoir qu'elle emploie des coursiers salariés. Il s'agit d'un contre modèle par rapport à Uber. Les livreurs sont salariés de cette entreprise qui fonctionne selon un modèle coopératif. En outre, la livraison à vélo constitue une activité écologique non polluante. Il est à noter que les livreurs à vélo sont souvent plus rapides que les livreurs en scooter ou en voiture.

Je vous propose de soutenir toutes ces associations, je suis heureux de vous en avoir présenté quelques-unes. Je vous remercie pour votre attention.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci pour cette présentation. OLVO avait effectivement été très utile durant le premier confinement. Cette structure mène des partenariats avec des commerçants de Paris Centre. Je voudrais mentionner rapidement Lulu dans ma Rue qui possède 8 kiosques à Paris, dont le premier a été implanté à Saint-Paul ; ainsi que Désirée qui est une fleuriste ne possédant pas de boutique dans Paris Centre mais qui a sponsorisé l'œuvre de l'artiste Kapwani Kiwanga ; laquelle a remporté le prix Marcel-Duchamp 2020. L'occasion m'est ainsi donnée de citer la galerie Jérôme POGGI, située en face du Centre Pompidou, où sont exposées les œuvres de cette artiste, et que je vous encourage à visiter dès que cela sera possible. Je donne la parole à Aurélien VÉRON.

### **Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre**

Cher Jacques, je vous invite à remettre votre masque. Nous avançons masqués ce soir.

Le monde de l'économie sociale et solidaire est inventif. J'ai parfois du mal à faire la distinction entre l'associatif et l'entrepreneuriat. L'entreprise ne faisant pas de profits ne peut pas constituer, lors de bonnes années, les réserves nécessaires pour lui permettre de tenir durant les mauvaises. Nous aurons ce débat, je suis très intéressé par le fait d'en discuter avec vous.

Je constate que, dans ce lot de plus de cinquante entreprises, figure un éditeur : Rue de l'Échiquier. Lorsque je parcours les auteurs publiés par ce dernier, je trouve David BELLARD qui y publie son livre *Paris, rêve de gosse*, sorti en février 2020 ; un livre de campagne donc. Je trouve également Julien BAYOU, qui est secrétaire national ELLV, Agnès MICHEL, qui était responsable de la commission nationale ELLV par le passé, Christian SAUTTER qui était adjoint à la Mairie de Paris, Majdouline SBAI qui était Vice-présidente du Conseil régional des Hauts-de-France, Nicolas THIERRY qui est élu ELLV de Gironde. Il ne s'agit plus d'un éditeur, mais d'une agence de communication. Donner 50 000 euros pour service rendu à cette entreprise, qui est une agence de communication au

service d'une entreprise militante, se fera sans nous. Nous voterons contre cette délibération.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Aurélien pour cette explication de vote. Je ne connais pas cette maison d'édition qui n'est pas située à Paris Centre. Je ne sais pas si une réponse va être faite sur la maison d'édition, ou plus généralement sur la distinction entre entreprise et association que vous avez évoquée.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Raphaëlle RÉMY-LELEU complètera ma réponse. Pour ma part, je n'ai pas regardé la liste des auteurs référencés par chaque éditeur. Je vous invite à écrire des livres. Je pense que vous seriez très certainement accueilli par cet éditeur qui vous publierait très probablement.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous ne vivons pas un moment idéal pour sortir des livres. Je donne la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

**Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris**

Chers collègues, Monsieur VÉRON, je vous invite à regarder de manière exhaustive le catalogue de cet éditeur, qui publie un certain nombre d'auteurs et d'autrices dont les orientations politiques sont peut-être moins proches des miennes, et de celles que je partage avec Julien BAYOU et David BELLIARD ; lesquels ont néanmoins écrit d'excellents livres que je vous conseille. Concernant votre intervention, j'ai envie de la mettre en lien avec une sorte de stratégie qui relève du plaidoyer, du lobbying, et que vous avez pu déployer depuis quelques semaines sur les réseaux sociaux. Je pense que jouer à ce petit jeu est assez peu respectueux à la fois de nos débats municipaux, mais aussi de l'activité de l'ensemble de ces associations, de ces entreprises et de ces fédérations de l'économie sociale et solidaire. Vous mettez peut-être en valeur les livres de Messieurs BAYOU et BELLIARD, et encore une fois je suis ravie que vous me donniez ainsi l'occasion d'en faire la publicité ; c'est néanmoins assez mal reconnaître l'importance, la vivacité mais aussi les difficultés que rencontrent aujourd'hui l'économie sociale et solidaire. Je pense qu'il s'agit d'un point important du plan de relance mis en place par la Ville de Paris que de choisir de s'appuyer sur ces associations, ces entreprises et ces fédérations. Quant à savoir si vous avez du mal à faire la différence entre des bénéficiaires, un chiffre d'affaires, un reversement et un salaire, je vous renvoie vers le programme d'économie de terminale.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, je propose que nous mettions cette délibération aux voix. Qui vote contre ? Quatre voix contre. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité (19 voix pour, 4 voix contre)*

**2020 DAE 245** – Subventions (78 000 euros) à neuf projets d'économie solidaire et de consommation responsable

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous restons dans le domaine de l'économie solidaire et de la consommation responsable. Je donne la parole à Jacques BOUTAULT pour présenter la prochaine délibération portant sur les activités économiques. Je précise que cette délibération ne devrait pas en principe

être à l'ordre du jour : elle ne concerne pas véritablement Paris Centre. Seul un acteur avait son siège dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement. Je pense que Jacques BOUTAULT connaît l'association Acteurs du Tourisme Durable (ATD) et peut en parler. Sinon, nous pouvons passer cette délibération.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Très rapidement, je vais rappeler, si vous me le permettez Monsieur le Maire, que l'économie sociale et solidaire représente 9,5 % des emplois à Paris, et qu'elle connaît une certaine croissance. Nous formulons le vœu que cette forme d'économie puisse être source d'inspiration par rapport à ses modèles de gouvernance plus démocratiques et ses principes de gestion moins focalisés sur le profit. À l'occasion de cette délibération, je souhaite mettre l'accent sur les acteurs du tourisme durable. Il s'agit d'un réseau national regroupant l'ensemble des secteurs de la chaîne touristique engagés en matière de développement durable. Elle anime des groupes de travail permettant de mettre en valeur et de partager les bonnes pratiques, mais aussi de fédérer les acteurs autour d'une autre manière d'envisager le tourisme. Cette action a fait l'objet d'un co-financement de 5 000 euros au titre de la Délégation au tourisme, dans le cadre d'une délibération que nous avons adoptée en début d'année. Je vous propose d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement complémentaire de 5 000 euros. Je vous remercie pour votre attention.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Nous ne sommes pas obligés de voter, mais je propose que nous le fassions tout de même dans la mesure où le tourisme durable et ses acteurs nous concernent particulièrement à Paris Centre. Si un jour nous renouons avec le dynamisme du tourisme, dont nous avons besoin, nous souhaitons tous et toutes me semble-t-il qu'il soit durable et à impact positif. Je vous propose donc de mettre aux voix cette délibération, bien qu'elle ne concerne plus directement Paris Centre. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020 DAE 243** – Animations de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville (4<sup>ème</sup> arrondissement) - Fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris, au titre des activités commerciales

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous restons dans le champ des affaires économiques, et passons cette fois-ci aux animations de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville et à la fixation des redevances. Je donne la parole à Dorine BREGMAN.

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Je vous remercie Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit à la fois d'une délibération optimiste dans la mesure où la clé de l'économie est aussi la confiance, il convient donc d'avoir confiance en l'avenir et de préparer Noël ; et à la fois d'une délibération technique puisqu'elle porte essentiellement sur le montant des redevances à verser à la Ville de Paris, au titre des activités commerciales qui seront installées sur le parvis de l'Hôtel de Ville, du 4 au 27 décembre. Une dizaine de chalets seront installés avec d'autres éléments d'animation : un village à tonalité féérique, une projection de flocons lumineux et deux manèges gratuits comme chaque année. Sept chalets présenteront des produits labellisés « fabriqué à Paris » ; trois chalets offriront une petite restauration dans l'esprit de Noël (pain d'épice, vin chaud, bretzel, etc.). Cette délibération vous demande d'approuver les tarifs que la Mairie de Paris pratiquera. Ils sont extrêmement modérés. Pour les chalets alimentaires

d'une superficie de 14 m<sup>2</sup>, la redevance forfaitaire sera de 1 200 euros. Pour les sept chalets présentant des produits labellisés « fabriqué à Paris » d'une dimension de 9 m<sup>2</sup>, la redevance forfaitaire proposée est de 3 000 euros. Je précise que cette somme concerne l'ensemble des sept chalets afin que cette opération soit très accessible. Il ne s'agit pas de 3 000 euros par chalet, mais de 3 000 euros pour l'ensemble. À l'issue de l'appel à propositions, des conventions d'occupation temporaire seront signées avec les candidats retenus. Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir voter cette délibération.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Nul ne sait exactement dans quelles conditions nous célébrerons les fêtes de fin d'année. Quoi qu'il arrive, ce village de Noël, les illuminations et le marché pourront en principe avoir lieu. Ils entrent dans ce qui est autorisé en matière de marché, contrairement au premier confinement. Cette délibération est peut-être optimiste. Je vous propose de la voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020 DAE 247** – Subvention de 12 000 euros à l'association Terre de Liens

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Encore une délibération s'inscrivant dans le champ de l'activité économique qui concerne l'association Terre de Liens. Je donne la parole à Audrey PULVAR.

**Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris et déléguée d'arrondissement**

Chers amis, bonsoir. Les aliments que nous consommons tous les jours à Paris parcourent en moyenne 650 km avant d'arriver dans nos assiettes. Cette distance est évidemment beaucoup trop importante. La dépendance alimentaire de Paris à des territoires éloignés et aux transports routiers, générant des énergies fossiles en surnombre, rend notre système alimentaire particulièrement fragile face aux crises telles que celle que nous traversons actuellement. La Ville de Paris s'est engagée à travers sa Stratégie pour une alimentation durable, votée en mai 2018, à porter la part de l'alimentation durable ou biologique consommée à Paris et produite dans le Bassin Parisien à 50 %. Les aliments produits doivent également être issus d'une agriculture la plus respectueuse possible de l'environnement, qui préserve notre santé et assure une rémunération juste au paysan, à l'agriculteur ou à l'éleveur. Pour le moment, seuls 4 % de la surface agricole utile d'Île-de-France est cultivée en agriculture biologique ou durable, contre 7,5 % au niveau national.

Pour répondre à cet enjeu majeur de relocalisation et de durabilité de notre alimentation, l'un des leviers est de faciliter l'accès au foncier pour les agriculteurs souhaitant s'installer en agriculture biologique en Île-de-France.

L'association Terre de Liens Île-de-France est spécialisée dans l'acquisition solidaire et collective de fermes, à travers la mobilisation de l'actionnariat citoyen et des dons ou subventions d'entreprises et de structures publiques. En 2019, 2 300 000 euros ont ainsi été collectés auprès des Parisiens et des Parisiennes. L'association bénéficie de l'expérience de l'acquisition et de la gestion collective et solidaire de 130 fermes en France (six en Île-de-France), au service d'une agriculture paysanne et biologique. En 2019, l'association a été soutenue par la Ville de Paris pour développer son projet de veille foncière citoyenne, afin de mobiliser et d'outiller de nouveaux citoyens, notamment parisiens, à ses côtés pour identifier le foncier agricole disponible en Île-de-France. Trente pistes foncières ont ainsi pu être identifiées ; 500 personnes ont par ailleurs été sensibilisées à l'enjeu de préservation des terres agricoles à l'occasion d'évènements publics, dont les deux tiers se sont tenus à Paris.

En 2020, pendant le confinement, l'association a enregistré un véritable engouement pour ses activités. Le nombre d'adhésions et de bénévoles a augmenté, et ce malgré l'interruption des événements publics qui permettent de faire connaître l'association. Le nombre de participants et de participantes aux formations à distance a été multiplié par trois. La mobilisation des citoyens et des citoyennes parisiens et parisiennes pour l'identification de pistes foncières prend de l'ampleur avec la création et l'animation d'un « groupe d'action citoyenne » à Paris, ainsi que des opérations de communication pour la collecte de l'épargne citoyenne.

Je vous propose d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement de 12 000 euros, au titre de l'exercice 2020. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup chère Audrey d'avoir si bien expliqué le faible taux de terres en production agricole proches de Paris, ainsi que la volonté ferme de s'approvisionner dans le Bassin Parisien. Relocalisation et durabilité : voici tout l'enjeu de ce beau mandat que vous portez. Nous sommes heureux que Terre de Liens Île-de-France ait son siège dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement et que nous puissions ainsi l'aider dans sa mission. J'ajoute que la mobilisation citoyenne que vous avez citée s'est aussi manifestée par un financement participatif. Cette contribution financière est très impressionnante et très intéressante. La subvention est faible par rapport à l'ensemble des fonds levés par l'association elle-même. Je cède la parole à Aurélien VÉRON.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre**

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe en charge de l'agriculture, nous avons affaire à une association qui porte des projets agricoles, mais aussi un projet militant. Je profite de cette occasion pour répondre à Raphaëlle RÉMY-LELEU au sujet des entreprises sociales et solidaires : les bénéfices après impôts sont soit distribués, soit réinvestis, soit augmentent les fonds propres. Ces derniers permettent d'amortir les chocs lors des mauvaises années. Revenons à l'association, elle m'apparaît particulièrement tournée vers le militantisme, vers la décroissance et des sujets qui me semblent aller dans un sens très orienté. Le kit Agro-Punk s'inscrit certainement dans les thématiques développées (et nous vous verrons d'ailleurs peut être un jour avec une crête), mais ces dernières me surprennent. Nous nous abstiendrons quant à cette subvention.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Audrey PULVAR, voulez-vous répondre ?

**Audrey PULVAR, à la Maire de Paris et déléguée d'arrondissement**

Oui, je pense que vous nous avez habitué à plus de hauteur de vue Monsieur VÉRON. Vous ne regardez qu'une petite partie des choses, sans prendre en compte l'ensemble. Cette association Terre de Liens existe depuis longtemps, comme je le disais ; elle porte de nombreux projets, a déjà développé plus de 130 fermes dans toute la France et singulièrement en Île-de-France. Il me semble que le sujet de l'agriculture durable et de l'alimentation de qualité pour tous et à la portée de tous est transpartisan ; il réunit des personnalités issues aussi bien de votre famille politique que de la mienne. Je pense donc que nous pourrions nous entendre sur ce sujet, de façon plus constructive.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je pensais que la levée de fonds participative plairait à Aurélien VÉRON. Par ailleurs, je précise que l'association est reconnue d'utilité publique. Chacun a le droit de voter comme

bon lui semble. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui vote pour ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité.*

*4 abstentions (Républicains et Libéraux)*

*19 voix pour*

**2020 DAE 270** – Subvention (25 000 euros) et convention avec la Coopérative des Idées

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous restons dans le champ de l'économie sociale et solidaire, avec une délibération concernant la reprise d'une très belle librairie qui sera présentée d'abord par Jacques BOUTAULT, lequel connaît très bien ce dossier ; puis par Dorine BREGMAN qui complètera son propos.

### **Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Monsieur le Maire, chers collègues, je suis très heureux de vous présenter cette délibération qui est l'aboutissement d'un très beau projet mené par Renny AUPETIT, co-fondateur de la SCOP et futur salarié-dirigeant de la librairie Gibert Jeune. Située dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement, elle va être reprise par la Coopérative des Idées qui est une SCOP fondée par Renny AUPETIT. J'avais reçu ce dernier à l'occasion de ce projet, encouragé à l'époque par Antoinette GUHL, Adjointe de la Maire de Paris à l'économie sociale et solidaire. Nous connaissons tous Gibert Jeune, une librairie très ancienne créée en 1934, rachetée en 2017, et qui avait dû cesser ses activités et déposer le bilan. Le pari que fait Renny AUPETIT est de relancer l'activité et de maintenir les emplois tout en créant une SCOP. Son objectif, avec La Coopérative des Idées, est d'accompagner et de former une équipe de libraires sociétaires qui puisse reprendre la direction suite à son départ à la retraite. D'ici là, La Coopérative des Idées aura accueilli trente apprentis et créé quinze emplois en CDI. La SCOP prévoit un retour à l'équilibre en deux ans et une reconstitution du capital en huit ans. Les créateurs investissent, en fonds propres et en prêts bancaires principalement, à hauteur de 2,5 millions d'euros pour relancer cette activité.

D'importants travaux d'un montant de 1,5 millions d'euros sont prévus pour repenser le lieu et répondre aux problématiques contemporaines du livre. Aujourd'hui l'achat d'un livre se fait dans un environnement où il est possible de s'asseoir, de prendre un café ou de discuter ; sauf contexte de crise sanitaire. J'espère que les librairies pourront reprendre pleinement leur activité en étant également des lieux conviviaux, d'accueil, de rencontres et d'échanges autour du livre dans Paris Centre. Pour ces travaux, la SCOP choisit de donner la priorité aux partenaires les plus proches, de favoriser des acteurs de l'économie locale en choisissant des artisans locaux, mais aussi de privilégier les acteurs de l'économie sociale et solidaire à travers le réemploi et le recyclage dans les matériaux employés. Il s'agira donc d'une librairie généraliste qui, je l'espère, ouvrira rapidement ; qui adoptera une démarche éco-citoyenne ; qui proposera un fonds très important autour de thématiques sociétales actuelles : l'économie sociale et solidaire, le féminisme, l'environnement, l'éducation, la citoyenneté, et n'en déplaise à l'un de nos collègues, des livres publiés par l'éditeur Rue de l'Échiquier ; lesquels seront probablement très présents sur les étagères.

Compte tenu de tout l'intérêt que nous portons à ce projet, je vous propose de lui accorder une aide, à savoir une subvention en investissement de 25 000 euros. La Maire de Paris le propose davantage que moi : si nous sommes saisis pour avis, et que ce dernier est favorable, le Conseil de Paris devra voter définitivement cette subvention que la Ville de Paris se propose d'accorder à la Coopérative des Idées. Je vous remercie pour votre attention.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Jacques. Je donne la parole à Dorine BREGMAN.

### **Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Un mot pour se réjouir de cet exemple de vitalité économique à Paris Centre. Nous sommes heureux, à plus d'un titre, qu'un magasin tel que Gibert Jeune puisse continuer d'exister comme commerce culturel, sous une autre forme. Je partage cette préoccupation avec ma collègue Benoîte LARDY : je pense qu'il est excellent de conserver ce type de commerce dans ce quartier, lequel a beaucoup évolué ces dernières années. Il est à proximité de la Silicon Sentier et de nombreux acteurs économiques qui s'intéressent effectivement, je le pense, aux sujets couverts par le fonds de la librairie de la Coopérative des Idées. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je ne sais pas si je suis le seul à avoir grandi dans Paris, et pour qui il existe une certaine nostalgie à l'évocation de Gibert Jeune, ou de Joseph Gibert (boulevard Saint-Michel). La biographie de Joseph Gibert est intéressante : ancien professeur de Lettres classiques, il a commencé comme bouquiniste le long de la Seine, et a ensuite ouvert des magasins. Un autre personnage important, comme l'a dit Jacques BOUTAULT, est Renny AUPETIT ; lequel est à l'origine du site librairie.com. Nous savons à quel point la possibilité de commander des livres en ligne, et de les faire déposer dans la librairie de son choix très rapidement, avec le système de *click and collect* dont Dorine BREGMAN a parlé, est cruciale. Je rends hommage à ces deux personnages. Il s'agit d'une belle délibération. Je donne la parole à Antoine SIGWALT.

### **Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Nous allons voter cette subvention. Il est en effet extrêmement important de soutenir nos libraires et la vie culturelle de notre arrondissement, particulièrement durant cette période qui est essentielle pour eux. Comme vous l'avez dit dans votre présentation, ce soutien est d'autant plus nécessaire au regard de la gentrification du quartier. À ce titre, j'adresse une pensée à la librairie Les mots à la bouche qui a dû quitter notre arrondissement ; je sais que vous avez essayé de la soutenir, il aurait été souhaitable de le faire davantage. Bien que nous votions cette délibération, nous nous interrogeons quant aux 25 000 euros attribués au regard des 2,5 millions d'euros d'investissement. Il s'agit d'une goutte d'eau. La Coopérative des Idées a-t-elle réellement besoin de cette subvention ; qui plus est dans un moment où tous nos libraires sont en difficulté ? Cette subvention bénéficierait peut-être davantage à un fonds de soutien pour nos libraires. Nous nous posons la question, même s'il convient de soutenir cette institution du 2<sup>ème</sup> arrondissement.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Puisque nous parlons de la librairie Les mots à la bouche, je voudrais dire à quel point nous avons ici l'opportunité d'aider au maintien d'une librairie, avec un changement de statut en SCOP. Il s'agit d'une occasion à ne pas rater de garder une librairie au sein de Paris Centre. S'agissant de la librairie Les mots à la bouche, nous l'avons plus qu'aidée dans la mesure où nous avons trouvé son nouvel emplacement dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, avec la Semaest que nous avons mobilisée, comme le GIE Paris Commerces qui avait proposé un nombre de site assez important dans Paris Centre, et dans Le Marais plus spécifiquement. La Semaest, par nous sollicitée, a trouvé le local actuel dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, où la librairie Des

mots à la bouche est très bien installée. Je propose de mettre au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020 DASCO 38** – Lycées municipaux - Subventions (48 413 euros) pour le soutien aux projets éducatifs

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous allons à présent changer de sujet pour nous intéresser à nos lycées municipaux et à nos établissements scolaires. Karine BARBAGLI prend la parole ; qu'elle n'hésite pas à regrouper les délibérations là où cela a du sens.

**Karine BARBAGLI, première Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, chers habitants de Paris Centre qui suivent ce Conseil en ligne, bonsoir à tous ceux qui nous rejoignent. Nous commençons par la DASCO 38. Cette délibération concerne nos lycées municipaux et le soutien aux projets éducatifs. Nous avons déjà voté de telles mesures de soutien pour les collèges lors du dernier Conseil d'arrondissement. Il s'agit maintenant de nos douze lycées municipaux. Chaque année scolaire, la Ville contribue au financement des projets éducatifs (voyages, sorties scolaires) des lycées municipaux via les dotations spécifiques pour des projets éducatifs en faveur de nos lycéens. En 2019-2020, de nombreux projets scolaires n'ont malheureusement pas pu se concrétiser en raison des mouvements sociaux d'une part, et de la crise sanitaire d'autre part. Habituellement, les dotations ont des montants forfaitaires de 5 587 euros par établissement.

L'annulation des projets sur la précédente année scolaire ayant eu pour conséquence la création de reliquats sur les bilans financiers des établissements, les dotations forfaitaires ont été modulées. Nous comptons un lycée municipal dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, le lycée Pierre Lescot, qui va recevoir 2 794 euros ; soit 50 % de la dotation dans la mesure où il n'a pas consommé la totalité de celle de l'année précédente. Je vous propose de voter le soutien aux projets éducatifs pour les douze lycées municipaux parisiens à hauteur de 48 413 euros. Merci à vous.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020 DASCO 129** – Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (156 424 euros), plan de prévention des inaptitudes (720 163 euros), subventions pour travaux (245 566 euros)

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Karine BARBAGLI garde la parole pour la prochaine délibération qui concerne également les affaires scolaires.

**Karine BARBAGLI, première Adjointe au Maire de Paris Centre**

Le financement du fonctionnement des collèges publics relève de la compétence de la Ville de Paris. Cette dernière peut accorder une dotation complémentaire de fonctionnement pour couvrir des dépenses de charges nouvelles qui n'avaient pas été identifiées en 2019. Elle peut également verser des subventions pour prendre en charge l'équipement et les travaux.

Ce soir, nous ajoutons aux dotations votées lors des délibérations de secteur du 29 septembre des dotations complémentaires de fonctionnement qui vont servir, pour les collèges municipaux de Paris Centre, à couvrir des dépenses liées à la crise sanitaire. Trois collèges sont concernés par ces dotations complémentaires liées à la crise sanitaire : le collège Jean-Baptiste Poquelin à hauteur de 2 600 euros ; le collège César Franck à hauteur de 4 500 euros ; et le collège Montgolfier à hauteur de 10 000 euros.

Par ailleurs, il existe des dotations en subvention d'équipement. La Ville a ici un programme visant à prévenir les inaptitudes à l'emploi à destination des personnels s'occupant de l'entretien des collèges, que nous pouvons saluer et qui font un travail incroyable. Le nettoyage et la désinfection en ce moment nécessitent leur présence. Cinq collèges de Paris Centre sont concernés par ces subventions pour l'achat d'aspirateurs dorsaux ou de chariots de lavage visant à prévenir les problèmes de santé : le collège Jean-Baptiste Poquelin à hauteur de 8 460 euros ; le collège Montgolfier à hauteur de 3 192 euros ; le collège César Franck à hauteur de 6 984 euros ; le collège Pierre Jean de Béranger à hauteur de 5 152 euros ; et enfin le collège François Couperin à hauteur de 14 264 euros.

La Ville de Paris subventionne également des travaux urgents qui peuvent couvrir des dépenses imprévues ou des opérations ne nécessitant pas une technicité particulière. Un lycée est concerné dans notre secteur, le lycée Pierre Lescot, pour des travaux de sécurité de la centrale incendie.

Je vous propose de voter ce soir une dotation de fonctionnement de 156 424 euros, une subvention d'équipement de 20 000 euros, un plan de prévention des inaptitudes de 720 163 euros, et enfin une subvention pour travaux de 245 566 euros. Je vous remercie mes chers collègues.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Oui, Antoine SIGWALT.

**Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Merci Karine BARBAGLI pour toutes ces explications. Nous voterons bien-sûr pour cette délibération. Une petite précision néanmoins : il est écrit dans l'exposé des motifs, concernant le plan de prévention des inaptitudes à l'emploi, que les différents matériels qui vont être achetés afin de faciliter le travail souvent pénible de nettoyage des locaux ont fait l'objet d'expérimentations avant validation. Je souhaiterais savoir si le document qui valide lesdites expérimentations est public, et si nous pouvons y accéder.

**Karine BARBAGLI, première Adjointe au Maire de Paris Centre**

Nous ne disposons pas de ce document, mais nous pouvons le demander et le fournir lors du prochain Conseil. C'est bien noté.

**Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre**

Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Nous répondrons donc au prochain Conseil quant au document d'expérimentations, aux aspirateurs dorsaux et aux chariots de lavage. Merci à Karine BARBAGLI d'avoir expliqué pourquoi ce financement complémentaire des collèges publics parisiens et d'un lycée est à l'ordre du jour de notre Conseil. Il s'agit d'un moment particulier où nous avons besoin de voter ces délibérations et ces subventions. Je propose que nous mettions aux voix ces dotations de fonctionnement. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

J'ai sur ma table, et vous l'avez peut-être aussi, une délibération qui a été retirée : la DASCO 137. Elle n'est donc plus présentée, nous passons à la prochaine délibération.

**2020 DEVE 59** – Subventions (18 700 euros) à onze associations œuvrant dans le domaine de la biodiversité

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il s'agit d'une délibération de la Direction des espaces verts relatives à des subventions pour des associations dans le domaine de la biodiversité et de la nature à Paris. Je passe la parole à Corine FAUGERON.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Cher public virtuel, chers collègues, je vous présente cette délibération en lien avec la biodiversité. En ville, la biodiversité urbaine est un enjeu majeur qui contribue au bien-être des citoyens. L'amélioration de la qualité de l'air, l'existence d'îlots et de parcours de fraîcheur font partie des apports de cette biodiversité. Toutefois, cette dernière demeure très fragile ; l'implication de tous est donc désormais décisive. Cela rend indispensable l'accompagnement des acteurs qui contribuent à sa protection et à son développement. Les Parisiennes et les Parisiens sont attachés à cet objectif, comme l'ont montré les résultats des différentes éditions du budget participatif.

Renaturer la ville par la création d'espaces verts améliore le cadre de vie et la santé des habitants. Cela est également essentiel pour permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer et se nourrir.

La végétalisation participative (permis de végétaliser, permis de débitumer, végétalisation du bâti), notamment les jardins partagés, permet le renforcement des trames vertes en multipliant les emprises végétalisées. La gestion d'espaces verts par et pour les habitants, favorise, au-delà de la sensibilisation concrète aux problématiques de nature urbaine, la création de dynamiques de quartier et le renforcement du lien social et intergénérationnel.

L'année 2020 restera une année particulière, marquée par une crise sanitaire sans précédent. Dans ce contexte, il convient aujourd'hui de soutenir les projets, réalisables avant la fin de l'année, des associations qui œuvrent dans le domaine de la biodiversité ou des associations de jardins partagés.

Il s'agit donc d'attribuer des subventions à onze associations portant quatorze projets. Je vais vous les citer ; certaines d'entre elles œuvrent sur tout le territoire parisien, deux seulement sont très localisées, une a son siège social à la Maison des associations rue Perrée, une autre a déjà travaillé sur le secteur de Paris Centre.

L'association Connaître et Protéger la Nature du Val-de-Seine est ici visée pour un montant total de 1 000 euros ; dont la moitié va servir à améliorer des actions déjà en place sur le territoire : la restauration des deux espaces d'accueil du public parisien, la poursuite des activités du projet « Du jardin à l'assiette » et du projet de formation des personnels éducatifs, ainsi que l'adaptation du kit pédagogique « Une prairie pour les papillons, les abeilles et Cie ».

L'association Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Paris et du Val-de-Marne, se voit allouer également 500 euros pour la surveillance et la visite des ruchers par les techniciens sanitaires apicoles, sous le contrôle d'un vétérinaire, et la cueillette d'essaims échappés des ruchers. Je rappelle que nous disposons déjà, dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement, de trois ruchers municipaux.

L'association Assamede (Santé Médiation et Développement) se voit proposer 1 000 euros afin de sensibiliser le grand-public, les écoles, les institutionnels et les techniciens à la préservation des crustacés branchiopodes. Étant proches de la Seine, nous sommes concernés par ces crustacés branchiopodes.

Une subvention de 6 000 euros concerne l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort ; laquelle est située à Alfortville et fournit des soins aux animaux sauvages. Dans cette école, 30 % de la faune sauvage provient du territoire parisien. Elle avait initialement demandé 9 000 euros ; j'espère que le Conseil de Paris lui accordera donc une aide supplémentaire afin qu'elle puisse assumer lesdits soins.

L'association Kiosquorama, qui contribue par ses animations à la découverte des jardins par des publics diversifiés, notamment les jeunes, est concernée par une subvention de 500 euros ; laquelle est versée dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs, en lien avec la Direction des affaires culturelles. Cette association a déjà organisé des manifestations à la Maison des acteurs du Paris durable.

Une subvention de 500 euros est proposée pour l'association de jardin partagé Le Jardin d'Eugénie, laquelle se situe dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, je ne vous en dirai donc pas davantage à son sujet.

Une subvention de 500 euros est destinée à l'association de jardin partagé L'îlot Léon, situé dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Elle vise à l'organisation d'activités pédagogiques et d'événements artistiques et culturels, à la formation et à l'apprentissage des savoir-faire, ainsi qu'au renforcement de la biodiversité francilienne. Ce jardin partagé travaille donc sur l'ensemble de la Région.

Une subvention de 4 500 euros concerne l'association Pépins Production, association que nous connaissons bien puisqu'elle a accompagné deux projets dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement : l'Hôpital des plantes installé sur les toits de l'immeuble transgénérationnel du quai des Célestins, et le SOCLE, une manifestation culturelle qui se trouvait à proximité de l'église Saint-Merri. Cette association, lauréate en 2016 du concours Parisculteurs, propose :

- d'animer des ateliers scolaires pédagogiques autour de la multiplication écologique des végétaux et de la culture sur tout le territoire parisien ;
- une activité annuelle gratuite dans le jardin refuge de biodiversité et des ateliers hebdomadaires pour les enfants sur le jardin CHU Le Bastion, à la Porte de Bercy ;
- l'organisation de cycles d'ateliers pratiques autour de la biodiversité, proposés à tout public et dans tout Paris, au sein des pépinières de l'association afin de sensibiliser aux écosystèmes, à la biodiversité, au monde végétal, de développer le sens de l'observation ainsi que la mise en œuvre d'une approche expérimentale.

Une subvention de 1 200 euros est destinée à l'association Urbanescence afin de mettre en place des ateliers périscolaires, ainsi que des formations relatives à la permaculture et à l'écologie urbaine.

L'association Planta Europa est visée par une subvention de 2 000 euros pour son projet d'organisation de la neuvième conférence Planta Europa. Il s'agit de faire émerger des objectifs pour l'après-2020, afin de poser les bases d'une nouvelle Stratégie Européenne pour les plantes, déclinaison opérationnelle de la Stratégie Mondiale.

Enfin, 1 000 euros sont destinés à l'association Tes P'tites Mains Vertes, laquelle est installée à la Maison des associations rue Perrée, pour le projet « L'art des jeunes pousses » visant à sensibiliser des enfants à la création artistique par des ateliers de création environnementale. Il s'agit de les aider à développer des compétences sur le cadre de vie en leur proposant d'agir directement sur leur environnement quotidien, via des démarches artistiques.

Je vous remercie de voter ces subventions.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, nous terminons par l'association qui se trouve en face de la Mairie de Paris Centre. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020 DFPE 91** – Subventions (4 634 500 euros), avenants n°4, n° 3, n°2, n°1 et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association Crescendo pour ses vingt établissements d'accueil de la petite enfance

**2020 DFPE 104** – Subventions et avenants n°1, n°4 et convention avec l'association ABC Puériculture (16<sup>ème</sup> arrondissement) pour ses vingt-cinq établissements d'accueil de la petite enfance (6 179 470 euros)

**2020 DFPE 157** – Subventions (158 807 euros) et avenant n°4 à l'association Le Figuier (4<sup>ème</sup> arrondissement) pour la crèche collective (4<sup>ème</sup> arrondissement)

**2020 DFPE 158** – Subventions (2 582 568 euros), et avenant n°4 avec la Fondation Léopold Bellan (8<sup>ème</sup> arrondissement) pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Après cette incursion dans le domaine de la biodiversité, nous revenons à nos enfants et nous intéressons ici à la petite enfance. Une série de délibérations concerne les crèches. Karine BARBAGLI pourra en regrouper certaines, selon la recommandation qui sera faite.

### **Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Nous pouvons effectivement les regrouper. Il s'agit de reconductions et de subventions aux

crèches partenaires. Nous comptons dans Paris Centre treize crèches partenaires : une en délégation de service public, et quatre achats de places dans des crèches privées pour 523 places. Ce soir nous allons voter des subventions pour six de ces treize crèches. Je vous propose d'en expliquer le principe général et de regrouper ces quatre délibérations ; sachant que Shirley WIRDEN pourra ensuite prendre la suite pour parler de la structure d'accueil La Bulle d'Air.

Les crèches partenaires ont l'engagement envers la Ville de Paris d'accueillir des enfants parisiens, de participer aux commissions d'attribution, d'optimiser les taux d'occupation de la crèche, mais également ses taux de fréquentation. Il s'agit d'un engagement portant sur le respect du fonctionnement des admissions, selon les procédés édictés par les mairies d'arrondissement, tels qu'ils ressortent à Paris Centre de la Commission d'attribution du 16 octobre ou de celle à venir du 8 décembre. Cette reconduction est assortie du versement d'une subvention annuelle de fonctionnement pour chacun des établissements.

S'agissant de l'association Crescendo et de ses vingt établissements d'accueil de la petite enfance (759 places), Paris Centre est concerné par trois établissements : la reconduction de la structure multi-accueil Saint Roch (vingt places) qui se voit allouer une subvention de fonctionnement de 21 4653 euros ; la reconduction de la crèche collective Enfance et Découvertes (vingt places) située boulevard du Temple, qui a la particularité d'accueillir des enfants qui marchent déjà ; une création de convention avec la très belle crèche collective La caserne des Minimes (quatre-vingt-dix places), qui fait partie de la rénovation de ce lieu où les parents laissent en toute confiance leurs enfants depuis son ouverture en septembre. Je vous propose donc pour l'association Crescendo de voter cette subvention de 4 634 500 euros ainsi que les avenants n°4, n° 3, n°2, n°1 et la convention pluriannuelle d'objectifs.

Nous pouvons poursuivre, si vous en êtes d'accord, avec ABC Puériculture qui compte un établissement dans Paris Centre, vingt-six établissements sur Paris et 1 016 places. La subvention de fonctionnement concerne la structure multi-accueil Le temps des ours

(cinquante places), située rue de Montmorency, à hauteur de 153 535 euros. La subvention totale allouée aux établissements d'ABC Puériculture s'élève à 6 179 470 euros.

L'association Le Figuier, située dans la 4<sup>ème</sup> arrondissement, gère la crèche collective éponyme qui compte trente places. Nous vous proposons de voter une subvention de 158 807 euros.

La Fondation Léopold Bellan compte huit établissements à Paris, dont un nous concerne : la crèche collective Le Mail Clery (62 places) située dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement, pour laquelle une subvention de fonctionnement de 333 864 euros est proposée. La subvention globale s'élève à 2 582 568 euros.

Je vous propose de voter l'ensemble de ces subventions en une fois.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Karine BARBAGLI pour cette synthèse. Nous avons donc présenté quatre délibérations : DFPE 91, DFPE 104, DFPE 157 et DFPE 158. Je vous propose, s'agissant de ces quatre des cinq DFPE qui sont à l'ordre du jour (la dernière étant de nature différente, elle sera présentée dans un instant par Shirley WIRDEN), de les voter ensemble ; sauf à ce qu'il y ait des votes séparés. Je profite de cette occasion pour saluer le travail de l'association Crescendo. Nous sommes allés visiter La caserne des Minimes et ses quatre-vingt-dix berceaux. Cette même association ouvrira une crèche dans l'ensemble Morland Mixité. Je souhaiterais également mentionner, au passage, qu'en ce qui concerne la crèche du Figuier au village Saint-Paul, nous sommes en train de travailler avec la RIVP pour aménager un peu différemment ses abords, à la demande de la directrice de la crèche, afin de les rendre plus agréables et gracieux. Êtes-vous d'accord pour voter ensemble ces quatre délibérations ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Félicitations pour cette synthèse.

*À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

**2020 DFPE 110** – Subvention (2 142 300 euros) à dix-sept associations, pour la gestion de vingt-six lieux d'accueil enfants parents à Paris, et participation au financement des sept LAEP des centres sociaux de la CAF

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je cède la parole à Shirley WIRDEN.

### **Shirley WIRDEN, Conseillère de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, Madame la première Adjointe. La DFPE 110 propose une subvention de 2 142 300 euros à dix-sept associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de vingt-six lieux d'accueil enfants parents à Paris, et participation au financement des sept LAEP des centres sociaux. En ce qui nous concerne, nous récupérons modestement sur cette somme 94 000 euros pour la reconduction d'une subvention annuelle de fonctionnement à destination de La Bulle d'Air. Cette structure d'accueil, dont parlait précédemment Karine BARBAGLI, est gérée par le Centre d'Action Sociale Protestant situé 60, rue Greneta ; à proximité donc du centre d'action sociale La Clairière. Je précise que La Bulle d'Air demeure ouverte en ce moment, malgré les difficultés ; nous pouvons le saluer. Pour celles et ceux qui ne le sauraient pas, La Bulle d'Air est un lieu d'accueil enfants parents qui est hérité de la tradition des Maisons Vertes de Françoise Dolto. Il a pour but de maintenir, créer et renforcer un lien, sur demande, entre les parents et les enfants. Il peut accueillir treize personnes simultanément sur une surface de 35 m<sup>2</sup>, particulièrement bien aménagée par la responsable du site. Il s'agit d'un lieu très chaleureux où les parents peuvent se rendre afin de rompre leur isolement, ou venir parler

avec des professionnels, des psychanalystes, ou des psychologues de leurs difficultés. Le soutien et l'aide à la parentalité sont particulièrement utiles en ce moment : en effet, de nombreux parents ont été isolés avec leur enfant durant le premier confinement. La structure mène un travail important avec le centre social La Clairière : des ponts se créent par rapport à des publics d'une mixité sociale et culturelle très intéressante. Elle est également en lien avec les CHU des alentours : les mères accueillies en CHU avec leurs nourrissons y sont par définition isolées et ont besoin de cet espace. La Bulle d'Air se porte toujours volontaire afin de les aider et de nous assister.

Je termine par un appel à collecte : nos bébés ont besoin de nous, notamment les cinquante-huit nourrissons du CHU d'Aboukir, auxquels vous pouvez apporter du lait et des couches dans notre espace de collecte, à la Mairie. Il en est de même pour la halte, porte située juste à côté ; les besoins sont identiques : du lait et des couches. Je vous remercie, je vous propose de voter cette subvention. Merci.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup de souligner tous les liens qui unissent les acteurs sociaux et de solidarité au sein de leur écosystème ; et ceux qui existent entre le CHU d'Aboukir, le centre social de La Clairière et cet établissement de la petite enfance. Ce réseau s'étend jusqu'à la Mairie de Paris Centre dans la mesure où nous faisons collecte ici même. Je vous propose de voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020 DLH 135** – Classement au titre des monuments historiques de l'immeuble sis 22 rue Geoffroy l'Asnier (4<sup>ème</sup> arrondissement)

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous changeons à nouveau de sujet avec cette délibération qui concerne notre patrimoine. Yohann ROSZÉWITCH la présente.

### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, le projet de délibération que je vous présente ce soir porte sur le classement des monuments historiques de l'immeuble situé 22, rue Geoffroy l'Asnier dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement. Il s'agit plus exactement d'une demande d'extension du classement au titre des monuments historiques puisque le portail sur rue et la porte du troisième corps de logis sont déjà classés depuis 1928. Ces portes sur rue et sur cour sont en bois sculpté. La demande actuelle porte donc sur cette extension ; laquelle a fait l'objet depuis le 4 juillet 2019 d'un vœu de la part de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture d'Île-de-France justifié par sa singularité, sa qualité architecturale et la rareté de ses dispositions anciennes, dont des façades enduites datant du XVII<sup>ème</sup> siècle et préservées dans la deuxième cour. Des analyses en laboratoire ont été réalisées au printemps 2018. Elles ont révélé que la plupart des éléments présents sur cette façade sont d'origine. Les enduits prélevés datent de 1675. Il s'agit des uniques témoins de l'architecture parisienne du XVII<sup>ème</sup> siècle pour des immeubles constitués d'une structure en pans de bois, avec des enduits plâtre. Pour rappel, les immeubles situés à cette adresse constituent un ensemble immobilier propriété de la Ville de Paris ; ces bâtiments sont occupés en partie par des locataires de la Ville de Paris et, pour le reste, par des bénéficiaires des programmes d'accueil de la Cité Internationale des Arts. L'immeuble est situé dans le périmètre du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais.

Le périmètre de protection s'étend sur :

- la façade sur rue avec la porte d'entrée déjà protégée ;

- le passage d'entrée et les 4 chasse-roues ;
- le sol de la première cour ;
- le second passage pavé entre la première et la seconde cour ;
- les façades sur la seconde cour ;
- la façade sur jardin ;
- le sol du jardin ;
- le kiosque ;
- les trois cages d'escaliers anciennes.

Je vous invite donc à voter pour le classement partiel au titre des monuments historiques de l'immeuble situé 22, rue Geoffroy l'Asnier. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Yohann ROSZÉWITCH. J'en discutais par hasard récemment avec l'architecte des Bâtiments de France qui couvre ce secteur : il s'agit d'une véritable découverte qui a eu lieu pratiquement par hasard. La Ville avait des soupçons. Lorsqu'elle a voulu entreprendre des travaux, elle s'est aperçue que ces enduits étaient rarissimes. Nous sommes déjà bien dotés en matière de patrimoine, nous avons maintenant la chance d'avoir ces enduits exceptionnels du XVIIème siècle. Ils jouxtent l'hôtel de Chalon-Luxembourg, lui-même classé depuis les années 70, et qui subit des travaux très coûteux pour que le Mémorial de la Shoah y installe son annexe. Nous avons de la chance. La rue Geoffroy l'Asnier est bien dotée. Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020 DPE 13** – Développement du réseau d'égouts dans le cadre du prolongement de la ligne 11 du métro – avenant à la convention avec la RATP

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous changeons à nouveau de sujet, et descendons dans les égouts avec Dorine BREGMAN.

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Désolée, je n'avais pas compris que j'étais en charge de cette délibération. Je n'ai donc rien préparé.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il s'agit du dévoiement des égouts à l'occasion des travaux de la RATP. Florent GIRY, pouvez-vous présenter la délibération ?

**Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Comme vous, je l'ai découverte dans l'ordre du jour. S'agissant de métro, j'avais commencé à la travailler.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Florent GIRY va donc rapporter la délibération, je ferai ensuite un bref commentaire.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Cette délibération est relative à la ligne 11 du métro qui est prolongée jusqu'en Seine-Saint-Denis, à Rosny-sous-Bois. Les travaux ont commencé en 2016. Au fur et à mesure, les conducteurs de travaux se sont rendu compte que les conditions prévues avec la Ville en

termes de dévoiement des réseaux se heurtaient à des difficultés nouvelles. Il était donc nécessaire de revoir certaines modalités de dévoiement des réseaux, d'égouts notamment. Concrètement, cette délibération constitue un avenant à la convention entre la Ville de Paris et la RATP. La principale modification conduit à renchérir le coût de dévoiement du réseau d'assainissement ; lequel passe de 2 660 000 euros à 3 200 000 euros en raison des difficultés nouvelles rencontrées.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Florent GIRY. Cela est souvent le cas lors des travaux : lorsqu'ils commencent, les complexités apparaissent. Paris est une véritable fourmilière de canaux et de réseaux. En l'occurrence, il s'agit de travaux d'extension du métro affectant Châtelet et Hôtel de Ville. Nous ne désespérons pas de disposer enfin d'une sortie supplémentaire de métro, rue du Temple. Elle va finir par être livrée. Les travaux ont été conséquents et ont duré plus de deux ans. Nous avons pu en voir une partie ; c'est très beau. Les dévoiements creusés dans le sol sont à chaque fois très importants ; nous sommes néanmoins très heureux de disposer d'une sortie supplémentaire rue du Temple et d'une station plus grande à Châtelet. Je vous propose de voter cette délibération. Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020 DU 112** – Prolongation sur 2020 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à la Cathédrale Notre-Dame

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je tiens à ce que Dorine BREGMAN reprenne la parole pour cette délibération, qui touche à la fois à la propreté et aux activités économiques, et traite de la prolongation de l'exonération des droits de voirie pour les commerces situés à proximité immédiate de la Cathédrale Notre-Dame.

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Effectivement, certaines activités économiques et certains secteurs de Paris Centre sont parfois victimes d'une double peine. En l'occurrence, les commerçants jouxtant la Cathédrale Notre-Dame sont fermés depuis l'incendie d'avril 2019. Certains le sont totalement; d'autres parviennent péniblement à ouvrir de temps à autre. Les nombreux travaux, les palissades, les chantiers ou l'interdiction totale d'accès pendant un temps continuent à fortement impacter leur activité. À titre compensatoire et de manière exceptionnelle, la Maire de Paris propose que ces commerces puissent bénéficier d'une exonération totale des droits de voirie. Ces derniers sont perçus en contrepartie de l'usage de la voie publique à des fins commerciales, par des étalages, des terrasses, du fait d'activités immobilières diverses, ou en raison du surplomb de l'espace public par diverses installations. Ce droit constitue une recette non fiscale de la section de fonctionnement du budget de la Ville de Paris. Les voies concernées sont les suivantes : rue du cloître Notre-Dame, rue Chanoinesse, rue d'Arcole, quai aux Fleurs. Cette disposition concerne la totalité des droits de voirie 2020. Le montant des droits exonérés est de l'ordre de 21 000 euros. Je vous prie, mes chers collègues, Monsieur le Maire, de bien vouloir délibérer et de voter favorablement cette délibération.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, ces commerçants avaient déjà fait l'objet d'une exonération en 2019. Il s'agit ici de la reconduire. Nous ne pouvons pas dire, comme Dorine l'a précisé, que leur situation se soit améliorée. Il aurait été inconcevable qu'ils soient frappés de droits de voirie, alors même que

la Maire de Paris a souhaité exonérer les droits de terrasse ; et que ces commerçants ne sont pas concernés dans la mesure où ils ont d'autres types d'étalages. Je vous remercie de faire preuve de solidarité avec les commerçants de Notre-Dame qui ont été durement éprouvés. Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020 DVD 40** – Aires de livraison connectées dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement - Demande de subvention auprès de la RIF, pour la réalisation de cette expérience innovante

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La dernière délibération concerne une expérimentation intéressante et prometteuse, à mon sens. Florent GIRY la présente.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Tout à fait. Merci beaucoup. Une fois n'est pas coutume, nous examinons ici une délibération qui ne porte pas sur une dépense mais sur une recette ; à savoir une demande de subvention auprès de la Région Île-de-France afin de réaliser une expérimentation innovante en matière d'aires de livraison connectées. L'aire de livraison est, comme vous le savez, le socle de la logistique urbaine dont dépend une part importante de la fluidité des livraisons et de leurs impacts les plus limités possible sur l'espace public ou la circulation. Moins de 10 % des 9 000 aires matérialisées à Paris sont situées à Paris Centre. Cependant, de nombreux abus sont constatés sur ces aires de livraison en raison du stationnement de particuliers, parfois d'artisans en intervention, plusieurs heures d'affilée ; alors que la règle est de limiter les arrêts à 30 minutes. Les livraisons s'effectuent alors en double file. Les Enquêtes Transport Marchandises en Ville ont montré que 75 % des livraisons se font en dehors des aires de livraison, parce que l'aire est occupée (légalement ou illégalement), le véhicule trop imposant, ou la situation trop éloignée de l'adresse de destination. Or, la réalisation des opérations de livraison en pleine voie est à la fois facteur de congestion urbaine et d'accidentologie pour les usagers de la voirie, les entreprises de livraison et les salariés des commerces qui reçoivent les marchandises.

La Ville de Paris ambitionne aujourd'hui de fluidifier les opérations de distribution ou d'enlèvement de marchandises grâce à des aires de livraison connectées. Elle souhaite mener une expérimentation dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement autour de deux solutions et de plusieurs technologies, offrant des niveaux de réponse différents.

Une première zone du 4<sup>ème</sup> arrondissement, à savoir quarante-deux aires de livraison, sera équipée de capteurs vidéo montés sur candélabres ou de magnétomètres intégrés à la voirie, en fonction du contexte urbain.

Les cent vingt-six aires de livraison restantes seront pilotées à l'aide d'une application déclarative et d'un boîtier Bluetooth contribuant à une cartographie des aires disponibles ou occupées.

Les données issues de ces deux applications seront intégrées dans une seule application mobile pour les agents de contrôle et une application unique mobile pour les transporteurs. Ces deux solutions permettront à l'échelle d'un arrondissement de répondre aux besoins :

- des transporteurs, en leur indiquant l'aire de livraison la plus proche de leurs points de livraison et sa disponibilité, le tout en temps réel ;
- mais aussi de la Ville de Paris, en permettant un meilleur contrôle des aires de livraison et la création d'un historique d'indicateurs de suivi d'occupation des aires de livraison.

Cette expérimentation d'une durée de douze mois, est une première sur le territoire. Elle aurait dû débuter en novembre ; en raison de la crise sanitaire, elle sera reportée en début

d'année 2021. Ce délai permettra notamment de préciser la politique qui sera menée par rapport aux données ouvertes de ce dispositif et pour l'accès au plus grand nombre de cette expérimentation ; ainsi que sur la protection des données personnelles recueillies par les capteurs placés sur l'espace public.

Ce projet est éligible à l'appel à manifestation d'intérêt Fret et Logistique 2020 de la Région Île-de-France. À ce titre, la Ville souhaite solliciter une demande de cofinancement pour cette expérimentation innovante. Je vous propose donc d'approuver cette délibération qui autorise la Ville de Paris à demander une subvention à hauteur de 50 % du coût du projet à la Région, ce qui représente 249 550 euros.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Cette expérimentation est conduite dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement car il s'agit d'une innovation que nous avons initiée. Elle nous avait été proposée et nous l'avons trouvée très intéressante. À ce titre, je souhaiterais donner la parole à Boris JAMET-FOURNIER ; lequel avait accompagné le lancement du projet et voudrait compléter cette présentation.

### **Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris**

Je me félicite que cette expérimentation ait lieu à Paris Centre. Elle est très intéressante et importante pour les raisons que vous avez évoquées, cher Florent. Je voulais simplement souligner trois points :

- le respect de la vie privée des participantes et participants, mais aussi des non-participants et non-participantes dans la mesure où il s'agit de caméras installées sur la voie publique, et que se pose dès lors la question des données relatives à ces personnes, question à laquelle il convient à mon avis de porter une grande attention ;
- la prise en compte des retours d'expériences du plus grand nombre possible d'acteurs ;
- la mise à disposition réellement souhaitable des données en format ouvert, sujet sur lequel nous avons échangé en amont du Conseil, la convention mentionne que cette publication en open data est possible, je pense que nous pouvons formuler le vœu qu'elle soit effective.

Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Ce que nous attendons de cette innovation extraordinaire touche à la question du stationnement (laquelle va faire l'objet d'une question ouverte en fin de Conseil) : il s'agit de se doter de moyens intelligents permettant de savoir qui stationne, pendant combien de temps, et de disposer demain d'un système de réservation autorisant, peut-être, un contrôle à l'entrée du secteur. Réserver sa place de stationnement pour un temps donné est une des clés de ce que nous voulons faire à l'avenir. Nous attendons beaucoup de cette innovation et de cette expérimentation. D'autres vont avoir lieu en dehors du 4<sup>ème</sup> arrondissement : un projet de plateforme logistique rue du Grenier-Saint-Lazare dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, et un autre sous le marché Saint-Honoré dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Nous couvrons un peu toutes nos bases. Christel TORIELLO souhaite prendre la parole.

### **Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre**

Nous nous réjouissons de cette expérimentation qui semble très intéressante, notamment pour la partie connexion avec les transporteurs leur permettant de mieux savoir où se garer. Nous sommes très intéressés par les résultats de cette expérimentation. Vous avez parlé de recettes ; j'ai bien compris que ces recettes étaient entendues comme demande de subvention. Ma question est la suivante : cette expérimentation constitue-t-elle également

une recette en termes de contrôle et de verbalisation ? Il nous paraît important de rappeler que le contexte est à la réduction des places de livraison. De nombreux emplacements ont été occupés par les pistes cyclables ou les terrasses éphémères. Vous avez évoqué lors de votre présentation les stationnements en double file, qui sont considérés comme des abus. Il convient de vérifier quels espaces sont laissés à disposition de ces artisans et livreurs ; lesquels ont besoin de se déplacer dans le centre de Paris. L'expérimentation semble très attrayante, mais ces aspects nous intéressent tout autant.

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Ce diagnostic est neutre : l'expérience vise à enregistrer les temps de stationnement. Cela ne modifie donc d'aucune manière les droits de stationnement. Il s'agit en réalité d'un simple comptage, d'une observation et d'une étude d'application de réservation. À ce stade, les droits, les accès ou les frais qui sont acquittés demeurent inchangés. Nous en parlerons dans le cadre de la réponse à la question de votre Groupe dans quelques instants. Je vous remercie de voter cette délibération. Qui vote contre? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **VŒUX**

**VPC-2020-09** – Vœu déposé par Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT pour le Groupe Paris Centre en Commun, relatif à l'encadrement des changements de destination

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je donne la parole pour ce premier vœu à Gauthier CARON-THIBAUT relativement à l'encadrement des changements de destination.

#### **Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris**

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, inutile de revenir sur les locations touristiques saisonnières, leur dévoiement et leur impact sur la vie de nos quartiers ; comme vous le savez, ce dernier est très fort. Paris a mis en place, depuis 2014, une régulation pour les changements d'usage. Ce pouvoir de régulation a été validé très récemment par la Cour de justice de l'Union européenne. Beaucoup a été fait en ce domaine, plusieurs décisions de justice ont été rendues contre les propriétaires indécents ; mais beaucoup reste à faire, en particulier en matière de changement de destination.

Voici venu le moment d'un petit point de pédagogie. Nous pouvons agir sur les changements d'usage, la loi nous le permet car il s'agit de transformer un logement en local à destination économique, de donner une autre activité au logement. Le changement de destination, quant à lui, concerne la transformation d'un bureau en local commercial, d'un local artisanal en location touristique, d'une location touristique en bureau ; c'est-à-dire qu'il s'agit d'un changement de destination au sein d'une activité économique. Aujourd'hui, au nom de la liberté d'entreprendre, la loi ne nous permet pas d'interdire, ou de simplement réguler, ce type de changement. Exercer une activité économique au sein d'un lot de copropriété, quelle qu'elle soit, est un droit, au même titre que celui de modifier cette activité. Le diable se cache dans cette distinction de détail entre destination et usage ; il a tendance à progresser. Ce type de transformation au sein de nos immeubles permet aux locations touristiques de se développer dans le centre de Paris. En ce moment, des foyers de contamination s'y créent. Les riverains nous interpellent régulièrement à propos de soirées festives qui dégénèrent dans d'anciens bureaux ou d'anciens locaux artisanaux transformés récemment en locations touristiques.

Quand je dis que la loi ne nous donne pas les moyens d'agir, il me faut néanmoins saluer l'amendement que Pacôme RUPIN a fait voter à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Cet amendement entend permettre aux mairies de réguler le développement de ces changements de destination. Les décrets d'application se faisant attendre, l'impuissance de la Ville de Paris grandit dans ce domaine.

Le vœu que je porte demande à ce que la Mairie saisisse le gouvernement sur l'urgence à prendre ces décrets d'application, afin de nous permettre d'agir. Puisque j'ai la réputation d'être gourmand, ce vœu demande également à ce que la Ville de Paris soit associée à la rédaction des décrets afin que ces derniers soient pragmatiques, efficaces et moins jacobins. Il s'agit d'éviter les revers que nous avons subis récemment par rapport à des décrets pris à grands coups de communication ; ils se sont révélés totalement inapplicables à Paris et dans toutes les villes confrontées à la problématique liée à Airbnb. Monsieur le Maire, je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Je crois que ce vœu constitue le dernier outil dont nous avons besoin pour nous attaquer à la croissance des locations touristiques saisonnières. La loi est là, en effet, il manque le décret d'application. Il se trouve que la ministre du Logement, Emmanuelle WARGON, est venue visiter cette semaine le Carreau du Temple, je l'en remercie ; nous avons pu discuter du fait qu'un certain nombre de décrets d'application de lois relatives au logement sont en cours de rédaction (notamment sur la loi ELAN). Il m'a semblé que le décret en question devrait prendre encore un peu de temps. Nous le regrettons : le temps nous manque, d'autant plus que nous sommes alertés en ce moment sur ces phénomènes de fêtes sauvages ; lesquels posent à la fois un problème sanitaire, mais aussi un problème de voisinage. Quelques cas ont été médiatisés. Nous en parlons beaucoup avec la police. Si vous avez des cas à nous signaler, faites-le nous savoir. Nos moyens sont limités mais nous sommes mobilisés. Ce décret d'application sera crucial. Pacôme RUPIN souhaite intervenir.

### **Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Je connais la mobilisation de Gauthier CARON-THIBAUT sur ces sujets. Je souhaite ici le remercier, ainsi que les membres de la majorité, de soutenir ce combat visant à finaliser une législation dont nous avons besoin pour réguler le phénomène. Voici un an, j'ai fait voter cet amendement. Il s'agit d'une satisfaction dans la mesure où il est assez rare de faire voter un amendement lorsqu'on est seul à le porter. J'avais dû convaincre le gouvernement de son utilité. En effet, ce vide juridique n'était pas encore véritablement présent à l'esprit de certains, que ce soit au gouvernement ou chez mes collègues. Je leur avais dit que ce problème n'allait pas uniquement se poser à Paris. Il se pose dans bien d'autres villes qui voient leurs commerces de proximité disparaître au profit de locations touristiques ; je pense notamment aux stations balnéaires. Il fallait donc absolument légiférer à ce sujet. Cela a été fait via l'adoption de cet amendement. Je dois dire ma frustration à voir le décret d'application tant tarder. Cela fait six mois que je relance régulièrement le gouvernement pour que le décret d'application soit rédigé. D'une certaine manière, l'ambition de cet amendement en est la cause : il s'agit de donner un nouveau pouvoir aux maires pour agir sur la liberté de changement de destination, cela implique qu'un certain nombre de conséquences soient intégrées à sa rédaction. Je ne me satisfais pas de ce délai, il est urgent d'agir à ce sujet depuis des années. Je serai ravi que la Maire de Paris, qui a une influence politique forte sur la scène nationale, puisse elle aussi encourager le gouvernement, de manière utile et bienveillante, pour que la Ville de Paris dispose de tous les outils nécessaires. L'idée de solliciter la Mairie de Paris pour la rédaction de ce décret d'application est une bonne idée selon moi : cela lui permettrait de répondre aux réalités du terrain. Je voterai donc pour ce vœu.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Pacôme pour votre aide quant à l'amendement. Le rendre effectif est le dernier combat à mener. Je vous propose que nous mettions ce vœu aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Je vous remercie. Il est adopté à l'unanimité. Je pense que ce vœu ne sera pas sans conséquences, et j'espère que tel sera le cas. Il sera porté au Conseil de Paris.

*À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité.*

**VPC-2020-11** – Vœu déposé par les élu·e·s du Groupe Écologiste de Paris Centre, relatif à l'interdiction et la suppression des dispositifs anti-SDF sur l'espace public du 1<sup>er</sup> secteur de Paris

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Le vœu de Dorine BREGMAN a été retiré et transformé en communication ; laquelle a été faite. Le prochain vœu concerne l'interdiction et la suppression des dispositifs anti-SDF. Il est présenté par le Groupe Europe Écologie Les Verts. Je donne la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

### **Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, notre mandat consiste à penser la Ville dans toutes ses dimensions et pour toutes les personnes qui y évoluent, s'y déplacent et y vivent. La penser donc, mais surtout agir pour accompagner ses évolutions. Notre objectif est que chacun et chacune puissent s'épanouir dans la Capitale et y trouver la protection parfois nécessaire. Pour cela, nous vous proposons une méthode assez simple : transformer la Ville pour la rendre accessible aux plus vulnérables. Rendre Paris accueillante pour celles et ceux parmi les plus fragiles, c'est remplir notre devoir d'humanité et créer les conditions d'un meilleur partage de notre espace urbain. Voici l'enjeu de ce vœu. Il s'inscrit dans la continuité des travaux engagés (je pense que nous en dirons un mot), mais vous est présenté alors que nous faisons face à une situation rendue plus difficile par l'enchaînement des crises. Un vœu d'urgence renouvelée donc. Merci à nos collègues du Groupe Paris en Commun et du Groupe Communiste et citoyen, en particulier à Shirley WIRDEN, pour le travail de rédaction de ce vœu. Ce dernier devrait permettre d'en faire un vœu de la majorité municipale. Je vais vous en présenter les points principaux, qui sont les rappels d'une exigence de solidarité que, j'espère, nous partagerons toutes et tous.

Ce vœu rappelle dans ses considérants le nombre de personnes sans domicile fixe dormant dans la rue recensées durant la Nuit de la Solidarité. Elles étaient, dans Paris, 3 035 en 2018, et 3 614 en 2019. Nous rappelons également l'incapacité de la Ville, malgré tous ses efforts, à apporter une solution digne et pérenne d'hébergement à chaque personne vivant dans la rue. Nous saluons le travail de la Fondation Abbé Pierre ; laquelle accompagne les personnes sans domicile fixe et mène des actions visant à sensibiliser quant aux mécanismes à l'œuvre. Elle organise ainsi chaque année une Cérémonie des Pics d'Or, dont je vous conseille de regarder la rediffusion, qui permet de voir tout le cynisme et l'inventivité humaine lorsqu'il s'agit d'installer dans l'espace urbain des clous, des pics, des grilles, des bancs avec accoudoirs centraux, ou des minipoteaux. Tout cela, finalement, pour chasser de notre espace urbain celles et ceux qui ont besoin d'une protection si essentielle. Le vœu propose donc que soient recensés dans Paris Centre tous les dispositifs anti-SDF existants, en lien avec les maraudes de secteur ; que la Mairie de Paris Centre retire les mobiliers anti-SDF ainsi repérés qui relèvent de ses compétences dans l'espace public ; qu'après identification des enseignes commerciales qui auraient installé un dispositif anti-SDF dans un espace privé, la Mairie de Paris Centre les contacte pour demander leur suppression ;

que la Mairie de Paris Centre s'engage en signant la Déclaration des droits des personnes sans-abri, proposée par la Fondation Abbé Pierre ; et que l'interdiction du mobilier anti-SDF soit inscrite dans le prochain Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Je crois qu'une première version de ce vœu a été amendée. Shirley WIRDEN peut éventuellement nous expliquer les modifications apportées et l'état final de ce vœu qui sera donc déposé au nom de la majorité.

**Shirley WIRDEN, Conseillère de Paris Centre**

Merci Raphaëlle, merci Monsieur le Maire. Merci pour ce vœu que nous avons pu retravailler ensemble. De petits désaccords ont porté sur la forme, et non sur le fond. Nous partageons évidemment le sens de ce vœu, et sommes tout à fait favorables au fait de le porter ensemble, dans la mesure où mon Groupe Communiste et citoyen avait formulé ces mêmes demandes en avril 2019 au Conseil de Paris ; vœu qui avait été adopté par Dominique VERSINI à l'époque.

Le mobilier anti-SDF ne s'inscrit pas dans la politique que nous souhaitons mener avec Ariel WEIL et l'ensemble de la majorité. Ces mobiliers sont choquants et ne s'accordent absolument pas avec l'esprit de ville refuge et la fibre solidaire de Paris Centre. Les SDF ne peuvent être chassés de l'espace public avec des pics. Cela est indigne. Si ce type de mobilier est porté à notre connaissance et qu'il relève de l'espace public, nous le ferons retirer. Nous engagerons des discussions avec des propriétaires privés qui pourraient les installer. Je sais que des mobiliers anti-SDF sont présents au sein d'espaces privés. Les discussions sont effectivement difficiles, mais nous ferons le nécessaire afin de résoudre ces situations.

Je tiens à renouveler notre soutien aux travailleurs sociaux, travailleuses sociales et bénévoles qui œuvrent sur un temps long. Le travail social est en effet de longue haleine : il ne suffit de signaler un SDF sur le pas de sa porte ou sur un trottoir pour que celui-ci trouve une place d'hébergement et un travail en deux semaines. Nous aimerions tous que cela fonctionne de la sorte ; tel n'est pas le cas. Lorsqu'un signalement est fait, nous faisons intervenir les équipes sociales qui sont souvent déjà en contact avec la personne concernée et qui intensifient alors l'entraide. Nous prenons donc en compte le signalement des riverains qui sont, et je le comprends, importunés par des comportements qui peuvent être violents du fait de la grande exclusion de certains publics, parfois alcoolisés. Les forces de l'ordre peuvent intervenir si des problèmes sont constatés, tout comme les équipes sociales. Néanmoins, et malgré les difficultés que cela pose, nous ne pouvons nous résoudre à accepter des dispositifs anti-SDF au sein de notre espace public. Je préfère le redire. Nous offrons tout notre soutien aux associations qui travaillent d'arrache-pied, notamment à cette époque de l'année. L'heure est grave : la précarisation des Parisiens et des Parisiennes risque d'empirer malgré les efforts des collectivités pour y faire face. Nous pensons donc que le moment n'est vraiment pas choisi pour chasser les SDF de nos trottoirs. Il convient au contraire de penser la Ville de manière solidaire. Comme précisé dans le vœu, la Fondation Abbé Pierre est partenaire de la Ville et nous engage à mener de nouvelles politiques publiques qui, je pense, seront portées par la Ville. La période invite les uns et les autres à prendre du recul quant aux difficultés inégalement rencontrées par chacun. Je vous remercie pour ce vœu. Nous travaillerons bien sûr en bonne intelligence, ensemble, afin de faire au mieux, humblement.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Je donne la parole à Aurélien VÉRON.

### **Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre**

Nous constatons tous l'ampleur de cette grande précarité dans nos rues. La Nuit de la Solidarité, début 2020, a permis de comptabiliser plus de 3 500 sans-abris. Ce chiffre date d'avant la pandémie de Covid-19. Effectivement, la précarité est là. Est-ce une raison pour accabler les commerçants et les familles qui ne sont pas capables de gérer cette misère ? Dans certains quartiers, partout dans le centre, autour de nous, des familles nouent des relations avec des sans-abris qui animent la vie du quartier. Les participations croisées existent. Mais certains sans-abris, comme vous l'avez mentionné, expriment leur souffrance à travers une tension, et parfois une agressivité, qui est difficile à gérer pour les familles et pour les commerçants. Les maires, la RATP, les administrations publiques ont fait le choix, ici ou là, de limiter l'installation de migrants ou de sans-abris. La Mairie de Paris a même procédé à une grande opération sur l'esplanade lorsqu'un certain nombre de tentes s'y sont installées récemment. Je crois que vouloir demander aux familles et aux commerçants de gérer ce que la Ville a elle-même du mal à gérer est excessif.

Par ailleurs, je voudrais défendre le bilan de la Maire en la matière. En six ans, elle a mis à disposition 7 000 logements d'urgence, soit un total de 23 000 logements d'urgence, avec 1 700 bénévoles et 400 professionnels. Un centre d'hébergement a ouvert, me semble-t-il, à destination des futures mères ou des femmes sortant de maternité dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement. Le 2<sup>ème</sup> arrondissement a également installé un centre. La Mairie dispose donc de deux centres et mène des actions dans la durée. Vouloir imputer aux familles, aux commerçants et aux administrations publiques la volonté de bloquer quelques accès me paraît difficile dans la conjoncture actuelle. En outre, nous vivons tous avec autour de nous beaucoup de SDF qui se mettent à l'abri sous les arcades ou sous les ponts. Des espaces leur sont aujourd'hui ouverts. Le travail de la Mairie consiste à continuer de fournir des logements ; et non à accabler les familles et les commerçants qui rencontrent des difficultés en ce moment et ne savent pas comment gérer ces situations. Nous nous abstiendrons donc.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci pour ces explications de vote. Nous serons tous d'accord, me semble-t-il, pour dire que le travail de la Mairie et de l'État consiste à mettre à l'abri, à loger et à reloger. Il s'agit du premier objectif ; néanmoins, dans certains cas que visent le vœu, les dispositifs sont particulièrement inhumains. Je pense notamment à la rue des Bourdonnais et à ce dispositif de douches. Pour un SDF s'installant pour la nuit, être douché et grelotter représentent un danger de mort. Ce vœu vise ces dispositifs qui ne sont parfois pas seulement indignes et inhumains, mais peuvent entraîner la mort. Le vœu a été présenté et amendé. Je le voterai au titre du travail commun qui a été mené. Je me permets d'exprimer le fait que j'ai des doutes quant à son efficacité, dans la mesure où un vœu a déjà été voté par le Conseil de Paris, et aussi parce que la révision du PLU va donner lieu à des consultations où il sera possible de porter ce vœu. Je le voterai parce qu'il va dans la bonne direction et que je pense qu'il permettra de mener ce travail au sein du PLU. Je donne la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

### **Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris**

Merci Monsieur le Maire, je souhaitais répondre brièvement sur les concertations engagées relativement au PLU. La restitution de la concertation citoyenne, à laquelle nous assisterons dès demain, fait selon moi partie du débat. Ce vœu est intéressant dans la mesure où il a été porté dans plusieurs arrondissements parisiens. Cela nous permettra de renforcer cette volonté dans le PLU bioclimatique que nous appelons de nos vœux.

Pour vous répondre rapidement Monsieur VÉRON, je suis contente d'avoir eu l'occasion de beaucoup échanger aujourd'hui, j'ignore s'il s'agit d'une incompréhension ou d'un

travestissement de mes propos et de nos intentions : le but n'est pas d'accabler ni d'imputer quoi que ce soit aux habitants et aux commerçants de Paris Centre ; mais plutôt de permettre à des SDF de poser leurs fesses sur un banc.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je propose que nous passions au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui vote pour ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté avec 19 voix pour et 4 abstentions*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

S'agissant des deux vœux à venir, je vous propose un binôme de deux intervenants avec une présentation de la part de la personne ayant rédigé le vœu et une réponse. Corine FAUGERON présente le vœu suivant. Je vous demande d'être synthétique, merci.

**VPC-2020-12** – Vœu déposé par les élu·e·s du Groupe Écologiste de Paris Centre, relatif à l'ouverture des cours d'écoles

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Je vais être très synthétique dans la mesure où je n'ai pas quatorze associations à présenter. Les écoles sont un élément capital dans la ville du quart d'heure, pour chaque arrondissement. Je ne vais pas vous lire le vœu, vous l'avez tous fait. Nous avons déposé un vœu modifié puisque la délibération à laquelle il se rattachait a été supprimée. Il ne se rattache donc plus à une délibération. Un vœu est néanmoins aussi orienté vers l'avenir, raison pour laquelle je le formule tout de même.

Sur le long terme, il est prévu d'ouvrir aux habitants toutes les cours des écoles et des collèges, en dehors du temps scolaire et après les avoir aménagés en cour Oasis. Nous n'en sommes qu'au début du processus ; à ce jour, seule l'école Neuve Saint-Pierre dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement a entamé sa mue. Conjointement, des cours qui ne sont pas encore des cours Oasis sont pressenties pour devenir des lieux de convivialité, de végétalisation et d'inclusion sociale à l'échelle du quartier. Pour ces raisons, je vous sou mets le présent vœu demandant que soit menée une expérimentation de ces ouvertures dans chacun des quatre arrondissements composant le premier secteur. Il est évident que dans le contexte sanitaire et réglementaire actuel (Covid-19 et Plan Vigipirate), nous sommes contraints de procéder lentement et progressivement. Je vous remercie de bien vouloir voter ce vœu qui concerne la convivialité et le bien-être des habitantes et des habitants des quatre arrondissements composant le premier secteur.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci je donne la parole à Karine BARBAGLI pour une réponse à ce vœu.

**Karine BARBAGLI, première Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci, tout d'abord je ne peux que partager l'ambition de votre vœu. L'ouverture des cours des écoles le samedi participe à la mise en place de nouveaux lieux de convivialité et d'inclusion sociale à l'échelle du quartier. Elle fait de l'école la capitale de ce dernier, permettant de développer le principe de services offerts aux Parisiens à moins d'un quart d'heure de chez eux, mais aussi des espaces de détente, de rencontres, de jeux, et de gratuité. Dans votre vœu, vous semblez demeurer attachée aux anciens arrondissements. Il nous faut aujourd'hui penser au-delà de ces anciennes frontières et envisager Paris Centre comme une entité à l'intérieur de laquelle nous devons faire vivre des quartiers. Comme vous le savez, le dispositif d'une cour ouverte sur le mode expérimental devait commencer fin novembre. Malheureusement, en raison du confinement et du contexte sécuritaire actuel, la mise en place du dispositif a été repoussée sine die. Il nous semble plus prudent de

démarrer avec une expérimentation portant sur une première école à Paris Centre. En effet, tous les établissements scolaires ne présentent pas des configurations compatibles avec le cahier des charges de ce projet (accès facile à la cour, toilettes accessibles dans la cour, étanchéité de la cour avec les espaces de classe). De surcroît, pour que ce projet puisse voir le jour, il est nécessaire de mobiliser différents acteurs : associations, gardiens, sociétés de nettoyage. Il requiert d'obtenir l'accord de la direction de l'école et d'informer les parents d'élèves ; gages de l'adhésion de la communauté scolaire. Ainsi, la mise en pratique de ce premier pilote permettra d'évaluer les besoins d'adaptation et les moyens à mobiliser pour développer de façon pertinente et pérenne les ouvertures d'autres cours. En conclusion, la garantie du succès de l'ouverture des cours d'écoles réside bien dans ses modalités concrètes. Vouloir ouvrir trop de cours simultanément revient à diminuer les chances de succès. Pour citer Jean de La Fontaine et faire preuve d'humour, « Rien ne sert de courir, il faut partir à point ». Je ne peux donc que vous proposer de retirer ce vœu puisque, selon moi, il n'a pas lieu d'être.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Antoine SIGWALT, je vous en prie.

**Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre**

Dans la mesure où la DASCO a été retirée, il est difficile de voter ce vœu. Un point n'était pas abordé dans la DASCO et ne l'est pas non plus dans ce vœu, à savoir le coût de cette mesure. Nous ne savons pas combien cela va coûter. Si les ouvertures sont multipliées par quatre, l'expérimentation verra son coût augmenter.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

À moins que Karine dispose de ces informations, il me semble que le coût fait partie de l'expérimentation : il dépend du lieu choisi et de la faisabilité de chaque projet. Aurélien VÉRON, je vous en prie.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre**

L'encadrement, la surveillance et l'entretien peuvent-ils être assurés par des bénévoles associatifs ou doivent-ils être assurés par les employés de la Mairie ?

**Karine BARBAGLI, première Adjointe au Maire de Paris Centre**

Pour le moment, il est prévu un gardien, agent de la Ville, au regard de la nécessaire sécurisation de l'accès aux écoles, ainsi qu'un nettoyage deux fois par jour par une société spécialisée pour les désinfections. Tous ces éléments peuvent évoluer au regard de la crise sanitaire.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Une réponse factuelle.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Écoutez, le règlement que vous nous avez distribué me donne trois minutes.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pardon, non. Une présentation du vœu est faite, une réponse y est apportée.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Il est mentionné que la réponse dure trois minutes.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Non, la réponse a été faite.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre**

J'avais cinq minutes pour présenter le vœu, je l'ai fait en une minute.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Corine, la réponse au vœu a été faite. Donc une minute vous est accordée pour préciser un point factuel.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Non, je me reporte à ce qui est écrit dans le document.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Ce n'est pas mon interprétation, la réponse a déjà été faite. Vous ne disposez pas de trois minutes.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Je crois qu'il est inutile de passer du temps là-dessus ; la réponse est plus intéressante. Le vœu ne sollicite pas une ouverture immédiate, il mentionne un rythme progressif. Il demande toutefois à ce que ce projet soit mené au sein des quatre arrondissements, pas nécessairement simultanément, mais en prenant en compte le grand changement qu'est le passage en secteur pour les habitants. Je suis d'accord sur le fait de commencer par un arrondissement, puis d'étendre le dispositif aux trois autres. Il ne faut pas que ce projet soit concentré sur un arrondissement dans la mesure où le secteur en compte quatre. Ce vœu insiste sur ce point. Je le maintiens.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci pour cette précision. Nous sommes finalement tous d'accord : à terme, l'idée est de disposer dans Paris Centre de ce genre de dispositifs, mais pas nécessairement dans la phase expérimentale. Je vous remercie. Nous allons mettre ce vœu aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui vote pour ? Deux voix. Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est rejeté avec 5 voix pour, 14 contre et 4 abstentions.*

**VPC-2020-13** – Vœu présenté par Monsieur Pacôme RUPIN pour le Groupe Indépendants et Progressistes, relatif à l'élaboration et la signature avec les associations subventionnées par la Ville de Paris d'une charte républicaine

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pour le prochain vœu, je propose de donner la parole à Pacôme RUPIN pour expliquer la démarche de dépôt du vœu et à Yohann ROSZÉWITCH pour répondre à la proposition d'amendement qui a été faite.

**Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. En effet, j'ai déposé un vœu au nom du Groupe Indépendants et Progressistes. Il a été déposé dans tous les arrondissements de la Capitale. Il concerne le respect des valeurs de la République par les associations qui sont subventionnées par la Ville de Paris. J'ai eu ce matin le plaisir de recevoir un mail de votre agent en charge des associations Monsieur le Maire, lequel m'a présenté des amendements qui me paraissent enrichir la rédaction initiale de ce vœu. Je vais aller très vite, ce vœu est très simple : il souhaite que le versement d'une subvention à une association soit conditionné à la signature

effective d'une charte, ou à la mention explicite du respect des valeurs de la République dans les conditions d'attribution de la subvention ou dans la notification de son attribution ; de même que les stages de formation existant en matière de lutte contre les discriminations soient renforcés et ouverts au plus grand nombre.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je donne la parole à Yohann ROSZÉWITCH afin d'expliquer sa contreproposition ; sachant que vous avez à votre disposition sur la table la dernière version ayant fait l'objet d'un consensus.

### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, cher Pacôme RUPIN, merci pour ce vœu qui porte sur un sujet important et des valeurs fondamentales qui, dans le contexte que nous connaissons, doivent être réaffirmées et nous réunissent toutes et tous, comme évoqué en début de Conseil.

Je profite de cette intervention consacrée aux associations pour rappeler que la crise sanitaire liée à l'épidémie les a fortement fragilisées, avec pour les unes l'arrêt de leurs activités, pour les autres au contraire une mobilisation accrue (en particulier pour celles œuvrant dans le domaine de la santé et de la solidarité). Je voulais profiter de ce moment pour réaffirmer notre soutien entier à leur égard.

Pour en revenir au vœu, nous souhaitons également renforcer le respect des valeurs de la République lorsque des associations sont subventionnées et soutenues financièrement par la Ville de Paris ; de la même manière qu'elles s'y engagent déjà en s'inscrivant dans les MVAC, notamment en signant le règlement intérieur qui stipule que les associations s'engagent à respecter les valeurs de la République telles que la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. Il s'agit de quelque chose qui est donc déjà fait à ces occasions.

Nous souhaitons néanmoins déposer un certain nombre d'amendements. Il existe en effet déjà une charte des engagements réciproques entre la Ville de Paris et les associations. Cette dernière a été élaborée en 2019. Elle a été coécrite par la Ville et les associations ; elle précise un certain nombre de valeurs partagées, un cadre d'échange et de travail ainsi qu'une série d'engagements. Nous pouvons rappeler que chaque association signataire s'engage à défendre et à faire vivre à travers ses actions les principes suivants : inclusion, engagement citoyen, développement durable, égalité, laïcité. Parmi les actions mentionnées, nous pouvons citer la contribution à la formation et à la diffusion de bonnes pratiques en matière d'égalité, de laïcité et de lutte contre les discriminations. Cette charte est la déclinaison d'un dispositif national. Nous pouvons ajouter que cette charte n'a pas aujourd'hui de caractère obligatoire. Elle prévoit néanmoins la constitution d'un Conseil parisien des associations chargé de sa promotion, de son suivi et de sa mise en œuvre.

Par ailleurs, lors de l'attribution d'une subvention, tout un processus de contrôle a lieu. L'attribution de la subvention passe par l'instruction minutieuse des projets par les services experts au sein de la Ville ; lesquels associent étroitement les arrondissements. Le projet doit répondre à plusieurs critères, dont bien évidemment l'intérêt général et le respect des valeurs de la République. Le Conseil de Paris vote ensuite l'ensemble des subventions attribuées ; un contrôle a posteriori est effectué sur le bilan.

Pour cette raison, nous avons proposé l'amendement qui stipule que le versement d'une subvention à une association soit conditionné à la signature effective de cette charte (dans la mesure où elle est facultative actuellement) ou bien à une mention explicite du respect des valeurs de la République dans les conditions d'attribution de la subvention ou dans la notification de son attribution.

Sans entrer dans le détail, je voudrais citer le plan ambitieux de la Ville de Paris en matière de défense de la laïcité avec la création d'un Observatoire Parisien de la Laïcité, la réalisation de nombreux guides à destination des agents notamment, et un appel à projets. Enfin, un mot sur les formations destinées à la lutte contre les discriminations qui existent déjà au sein de la Ville et dont un certain nombre ont été dispensées aux associations. Nous proposons que ces formations soient renforcées et ouvertes au plus grand nombre. Il s'agit de l'objet de la deuxième conclusion du vœu amendé.

Nous avons proposé un troisième ajout : que la Ville de Paris et l'Observatoire Parisien de la Laïcité élaborent des guides de bonnes pratiques à destination des associations concernant la lutte contre les discriminations et les valeurs de la République. Il figure au verso de la page. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Antoine SIGWALT, je vous en prie.

**Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Une très courte intervention : face à la menace des replis communautaires et à l'augmentation des discriminations, il est nécessaire de contraindre à signer cette charte en vue d'obtenir une subvention. Valérie PÉCRESSE l'a mis en place pour la Région Île-de-France. Pacôme RUPIN l'avait noté dans son vœu. Je m'étonne que cela ait été retiré. Pour une fois, nous avons la chance d'avoir une convergence d'opinions entre nos trois familles politiques, je trouvais que cela était une belle chose. Nous voterons pour ce vœu bien évidemment.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je vais laisser Yohann ROSZÉWITCH répondre peut-être. Shirley WIRDEN avait demandé à intervenir.

**Shirley WIRDEN, Conseillère de Paris Centre**

Oui, aujourd'hui les associations font vivre le lien social, elles compensent les manquements de l'État. Il est ainsi peu humble et peu fraternel de la part du ministère de l'Intérieur, en pleine crise sanitaire et sociale, de pointer du doigt les associations qui tiennent la société à bout de bras dans des conditions très précaires. À Paris, comme l'a rappelé Yohann, chaque association signe une charte qui engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. De nombreux contrôles sont effectués, il existe des garde-fous ; là n'est pas le problème. Disons-le : l'unique objectif de cette proposition est de stigmatiser certaines associations ; de même que Monsieur DARMANIN le fait à l'envi pour certains rayons de supermarchés, ce qui donne une idée de la profondeur de sa réflexion sur l'unité de notre Nation. J'espère que vous partagerez cette inquiétude. Par exemple, l'objet de cette charte n'est pas l'égalité entre femmes et hommes ; sinon, le ministre de l'Intérieur aurait déjà démissionné. Le ministre attise la peur, déplace le problème de manière grossière, reporte la responsabilité sur les collectivités qui ne feraient pas bien leur travail de contrôle des subventions allouées aux associations. Cela est faux. Si je salue le travail d'amendement fait par Yohann ROSZÉWITCH, nous nous abstenons car la démarche de ce vœu est, selon nous, malhonnête. Le problème de radicalisation ne vient pas des associations qui au contraire rassemblent, rompent l'isolement et permettent le dialogue. Encore une fois, il s'agit là de tout ce que le ministre de l'Intérieur devrait faire.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Une courte réponse de Yohann ROSZÉWITCH. Pardon, Raphaëlle RÉMY-LELEU, je n'avais pas vu votre demande d'intervention.

### **Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris**

Merci Monsieur le Maire. Je souhaite donner une explication de vote courte, par définition. Je la débute par des remerciements à toutes celles et tous ceux qui s'engagent pour créer du lien social, qui font vivre les associations et les collectifs, qui permettent l'accès au sport, à la culture ou à l'éducation, en un mot à l'émancipation. Ces personnes dérangent, visiblement. Il existe deux possibilités : soit elles dérangent les tenants l'ordre établi, soit elles perturbent celles et ceux qui préfèrent appuyer sur nos failles et nos blessures pour se présenter comme les détenteurs d'une solution. Le Groupe Écologiste de Paris Centre ne rejoint donc pas votre démarche Monsieur RUPIN.

Je tenais à souligner deux paradoxes de la version initiale de votre vœu. D'abord, considérant les valeurs et les normes juridiques, ainsi que le cadre républicain dans lequel nous nous inscrivons tous, il m'apparaît difficile de faire preuve d'une telle défiance vis-à-vis des associations : si à l'occasion de chaque action associative, il est nécessaire de rappeler l'ensemble du bloc de constitutionnalité, cela risque d'être un peu long. Ensuite, il me semble que ce vœu, dans sa version initiale, fait montre d'une assez grande méconnaissance des mécanismes de la Ville de Paris. Je tiens à saluer les agents et les agentes qui accompagnent nos associations, qui travaillent sur les questions de laïcité ou sur les mécanismes d'information et de prévention quant aux messages républicains. Monsieur ROSZÉWITCH l'a très bien fait. Je reconnais l'esprit de dialogue qui caractérise notre Maire et notre majorité municipale ; raison pour laquelle nous vous présentons ce soir une version amendée de ce vœu. Toutefois, nous ne souhaitons pas rejoindre le débat que vous installez selon ces termes. Nous avons commencé notre Conseil d'arrondissement par un hommage et un appel à l'unité ; afin de continuer dans cet esprit, nous aurons plaisir à poursuivre le travail avec vous portant sur un meilleur accompagnement des associations, mais pas ce soir. Nous nous abstenons. Pour ajouter un peu de poésie à ce monde de brutes, je tenais à conclure en citant un enfant de Paris, Abdelmalek, qui déjà en 2015 expliquait qu'il aurait aimé que la République lui dise plus souvent, et plus fort, qu'elle l'aime. Je vous enjoins, chers collègues, à relayer ce message d'amour pour la République, mais aussi le message d'amour de la République envers ses enfants.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Une très courte conclusion sur les questions ou les points qui ont été soulevés.

### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

S'agissant de la stigmatisation des associations par rapport au respect des valeurs de la République, je suis à titre personnel choqué d'entendre de tels propos. Je ne peux pas l'admettre. Je ne pense pas qu'en demandant cela, notamment lors de l'inscription des associations dans les MVAC, elles en soient stigmatisées. Il est demandé aux agents de respecter la laïcité (des guides sont réalisés à cet effet) tout comme aux élus et à un certain nombre de personnes. Cela me semble normal, dès lors que de l'argent public est mobilisé, de ne pas le donner à n'importe qui et notamment à des associations qui ne respecteraient pas les valeurs de la République. Cela me paraît être un minimum.

Pour répondre plus brièvement sur la mention de la Région Île-de-France, elle s'ajoutait à celle de la Ville de Montpellier. Selon nous, le fait que telle région ou ville ait mis en place des mécanismes ne constitue pas un argument ; a fortiori lorsque des initiatives avaient déjà été prises par la Ville de Paris avant même celles de la Région Île-de-France. Pour ces raisons, nous avons retiré toute mention d'autres structures ; lesquelles ne déterminent pas notre action sur le sujet. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Une demande de prise de parole de Boris JAMET-FOURNIER.

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris**

Oui, pour fournir une rapide explication de vote : je vais également m'abstenir. Je tiens à remercier toutes les personnes ayant travaillé sur ce vœu, notamment Yohann. L'emballement médiatique qui me semble politiquement orchestré autour des valeurs républicaines me met assez mal à l'aise. Je pense que la période actuelle n'a pas à nous faire douter des valeurs républicaines, au contraire. Le doute ou le soupçon dont nous avons parlé à l'égard des associations est particulièrement mal venu : ce sont justement elles qui nous redonnent confiance en la République. Je m'abstiendrai donc sur ce vœu. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci pour ces explications de vote, ces réponses et ce débat. J'entends de toutes parts le soutien à nos associations dans ce moment particulièrement difficile pour les militants et les structures associatives. Je retiens le consensus à ce sujet. Je propose à présent que nous mettions ce vœu aux voix, dans sa version retravaillée et modifiée de concert qui se trouve sur vos tables. Qui vote contre? Qui s'abstient ? Sept abstentions. Qui vote pour ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté (7 absents, 16 pour).*

**QUESTIONS ORALES**

**QPC-2020-01** – Question orale au Maire de Paris Centre, présentée par Antoine SIGWALT, élu Républicain et Libéraux, relative à l'utilisation de l'ancienne Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous passons aux questions orales. La première est posée par Antoine SIGWALT. Bien que j'aie déjà traité du sujet, il peut la présenter à nouveau ; Shirley ou moi-même compléterons si besoin.

**Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Je vais présenter cette question afin de donner quelques éléments de contexte. Vous avez bien fait de préciser que trois réunions d'information avaient eu lieu au sujet de cette halte d'accueil. Je n'étais pas au courant, les élus d'opposition n'y ont pas été invités. La dernière était publique, certaines personnes ont donc pu y assister, mais à part cela nous n'avons jamais eu d'informations. Pourtant, lors du Conseil de secteur Paris Centre du 21 juillet dernier, lorsque votre majorité a voté le retrait des équipements de Paris Centre des anciennes mairies pour les donner à la Ville de Paris, vous nous aviez dit que nous aurions l'occasion de rediscuter de ces projets quand ils avanceraient. Nous n'en avons pas eu l'occasion. Un Conseil de secteur s'est tenu quatre jours avant l'annonce d'Anne HIDALGO. Vous n'avez pas du tout parlé de ce sujet. Ensuite, les choses sont allées très vite et l'opposition n'a jamais été invitée à donner son avis. Nous trouvons que cela est regrettable.

Par ailleurs, s'agissant de la dernière réunion, je n'ai malheureusement pas pu y assister dans la mesure où, lorsque j'ai voulu m'inscrire, le quota de cinquante personnes était atteint. Pourquoi seulement cinquante personnes ont-elles le droit d'assister à une réunion qui concerne 100 000 habitants ? Le lien Zoom a été envoyé 30 minutes avant le début de la réunion ; donc même ceux qui voulaient y assister à distance ont eu des difficultés à se connecter. Cela nous donne l'impression que vous avez voulu éviter que l'opposition puisse

discuter avec vous de ce sujet ; alors même que vous sembliez intéressé à recueillir son avis le 21 juillet dernier. Nous nous posons des questions sur ce point.

Lors de la réunion, il nous a été rapporté que plusieurs questions ont été posées et que vous n'avez pas su convaincre à leurs sujets. Je les rappelle très rapidement, elles portaient sur les travaux entrepris pour transformer la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, sur le montant de l'opération (question non négligeable), sur ce que vont faire les migrants aux heures de fermeture de la halte le midi et également le soir. Vont-ils rentrer dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement ou rester dans le centre de Paris ? Ces questions importent réellement à la population qui vit là. Cela n'est pas totalement anodin. Il est nécessaire de rassurer, d'expliquer et de débattre sur ces questions. Le débat a été complètement évité. Une dernière question qui a été apparemment soulevée portait sur le point de savoir pourquoi la Mairie ne fait-elle rien pour les personnes dormant dehors. Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter. Il existe donc plusieurs craintes. J'en arrive à la question écrite qui vous est posée et à laquelle vous avez déjà répondu : nous vous demandons pourquoi avoir choisi de ne pas en parler en Conseil de secteur alors que nous aurions pu améliorer le projet ; si ce projet utilisera toutes les capacités de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, et que comptez-vous faire des espaces non utilisés (vous avez déjà répondu sur ce point). Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Je vais répondre, Shirley WIRDEN complètera si nécessaire. J'ai déjà effectivement répondu en partie, je veux bien recommencer.

La jauge de la réunion publique qui s'est tenue vendredi a été limitée en raison du fait que nous avons déjà eu un exercice démocratique, mené par Boris JAMET-FOURNIER, avec l'ensemble des Conseils de quartier ; lequel impliquait 130 participants. Il est compliqué de réunir autant de personnes, nous avons donc préféré organiser plusieurs rencontres. Nous avons déjà traité une partie de l'auditoire intéressé à la réunion publique dans des réunions qui étaient semi-publiques. En effet, nous avons choisi un public cible dans les deux premières réunions d'information. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la veille de la réunion publique, les parents d'élèves avoisinants ont eu l'occasion de s'exprimer lors de la réunion menée par Karine BARBAGLI avec l'Armée du Salut. Cette réunion a duré très longtemps, toutes les questions y ont été posées, et ce de manière massive. Le public très concerné, puisqu'immédiatement riverain, a eu l'occasion d'échanger lors d'une autre réunion sur place avec les directeurs et directrices d'établissements, l'église, le musée et les commerçants voisins. Ces trois réunions ont permis de parler à beaucoup de personnes. Cela n'épuise pas le débat, nous continuerons. Comme je l'ai dit précédemment, j'ai souhaité qu'un comité de pilotage associe un certain nombre de personnes. Nous serons amenés à en reparler.

En ce qui concerne le dernier Conseil, je l'ai dit aussi : j'ai toujours porté, comme le maire sortant bien que nous ne soyons pas de la même famille politique, un projet solidaire pour la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. Dès lors que cette dernière était sortie de l'inventaire, il ne m'appartenait pas de procéder à l'arbitrage ; lequel a été fait par la Maire elle-même. Elle l'a annoncé. Je n'avais matériellement pas le temps de vous en faire part lors du dernier Conseil. Néanmoins, j'ai toujours dit que je souhaitais un projet solidaire et que nous trouvions une solution rapide afin qu'une partie des anciens bâtiments de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement ne demeure pas vide. Cela est exactement ce qui a été fait.

J'ai également répondu aux questions que vous aviez posées sur la non-exclusivité de ce projet. En effet, le Service des titres va s'installer au premier étage dans quelques semaines, tout comme des associations dont certaines sont locales et trouvent là une possibilité de pérenniser leurs activités. Je m'en félicite.

Vous avez aussi posé la question des travaux. La directrice de la Section locale d'architecture était présente à la réunion publique. En réalité, à part quelques aménagements, les travaux sont inexistantes. Il s'agit d'une installation temporaire. Un certain

nombre de dispositifs ont été apportés, mais pour l'essentiel il n'est pas nécessaire de procéder à des travaux. Je vous rappelle que nous avons une grande expérience aux mairies du 1<sup>er</sup> et du 4<sup>ème</sup> arrondissement dans l'installation de dispositifs hivernaux, y compris pour le couchage ; cela ne requiert pas de travaux. Ils ne seront pas non plus nécessaires dans l'ancienne Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement lorsque nous renouerons avec notre opération d'hébergement hivernal. Cela fait partie des nombreuses initiatives que nous menons au sein de la Ville pour héberger les sans-abris. Je ne parle pas des multiples centres d'hébergement d'urgence, y compris sur le territoire de Paris Centre, en particulier dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement. Nous en avons parlé tout à l'heure. Shirley WIRDEN veut-elle compléter la réponse ?

**Shirley WIRDEN, Conseillère de Paris Centre**

Je crois que vous avez été exhaustif Monsieur le Maire.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Catherine TRONCA, qui s'occupe du volet médical, veut-elle intervenir ?

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Un mot pour vous dire que je me suis permise de me rendre à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement aujourd'hui et de me présenter en tant qu'Adjointe à la santé. Je suis arrivée au moment de la visite de conformité faite par les services de la Préfecture, à laquelle j'ai assisté. Il n'y a absolument aucuns travaux. Dans la cour, il n'y a que des toilettes, et non pas des douches. Un partenariat avec les bains-douches de Paris a été confirmé. Tout ce qui concerne les locaux du Samu Social est complètement séparé de l'escalier d'honneur, et ne possède aucun accès aux autres endroits qui seront dévolus au Service des titres et aux associations. L'entrée est conçue de telle sorte que jamais les gens ne soient laissés dehors et ne puissent pas éventuellement effrayer. Les tickets ayant été donnés aujourd'hui, aucun public n'était présent lorsque je m'y suis rendue. Toutes les admissions se feront sur rendez-vous ; elles seront au nombre de dix par jour, avant de monter en puissance. Cela commence dès demain matin.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Catherine TRONCA. Je vous propose de passer à la question suivante, portée par Aurélien VÉRON.

**QPC-2020-02** – Question orale au Maire de Paris Centre présentée par Monsieur Aurélien VÉRON, élu Républicains et Libéraux, relative au projet de création de salle de consommation à moindre risque dans le quartier des Halles

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre**

Vous remarquerez que nous ne sommes pas hostiles au projet pourvu qu'il soit mixte, et qu'il côtoie d'autres activités. Il s'agit, comme vous le savez, d'un public difficile qui mérite un environnement sain. L'initiative d'éloigner ces personnes de la porte de la Chapelle est bonne. Néanmoins, nous apprenons dans la foulée, par la presse à nouveau, qu'une salle de consommation à moindre risque est prévue à proximité de cet accueil. Je crois que ce public est fragile et précaire. Nous avons vu les dégâts causés à la colline du crack par la proximité entre des migrants précaires et des dealers ou des toxicomanes. Des consommateurs de crack sont déjà présents au sein des Halles ; cela est assez nouveau, pour moi en tout cas. J'y voyais des consommateurs d'autres drogues, mais pas de crack. Cela devient préoccupant. Nous constatons une dégradation et la présence de dealers dans le quartier. S'agissant des salles de shoot, aucun bilan n'a jamais véritablement été dressé. Les

associations de riverains dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement qui côtoient quotidiennement une salle ont plutôt un avis négatif. Il serait intéressant d'avoir un débat avec les associations de riverains qui pourraient témoigner afin que nous sachions quel type de public est drainé par ces salles et quelles conséquences elles peuvent avoir. Si nous devons préserver les migrants aujourd'hui au sein de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, j'aimerais que nous soyons très attentifs. Nous avons critiqué la méthode employée relativement au centre d'accueil aux migrants dans la mesure où nous avons été peu associés aux discussions et aux débats ; lesquels ont concerné davantage les très proches riverains. Si nous avons fait preuve d'ouverture d'esprit quant aux migrants car cela est important, nous sommes cette fois-ci hostiles à la salle de consommation à moindre risque ; notamment en raison de la proximité des deux structures et de la fragilité des publics. Nous voudrions savoir ce que vous pouvez nous dire à ce stade ; si des débats sont prévus et avec quels intervenants. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je vais répondre. J'ai juste omis de dire que vous étiez inscrit à la réunion publique de vendredi. Beaucoup des inscrits ne sont pas venus. Je le regrette autant que vous.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre**

Le lien est arrivé très tardivement, sans aucune confirmation préalable. Ne voyant pas de lien à 18 heures, j'ai engagé une nouvelle réunion. Par la suite, j'ai vu arriver le lien à quelques minutes du début de la réunion. Je prends mes responsabilités. Je pensais ne pas pouvoir participer à la réunion au regard de la limitation à cinquante places. Je regrette de ne pas avoir pu y assister. Il serait bon, la prochaine fois, de nous prévenir en amont. Deux réunions ont eu lieu préalablement, il aurait été intéressant qu'au moins un des quatre élus d'opposition y soit associé ; peut-être également Pacôme RUPIN.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Sans vouloir dévoiler de secret, il était aussi inscrit et n'a pas pu venir. Nous avons tout fait pour que vous puissiez y assister.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre**

Encore fallait-il voir l'annonce et s'inscrire à temps. Antoine n'a pas pu s'inscrire.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vais donner la parole à Shirley WIRDEN afin de répondre au sujet du projet de salle de consommation à moindre risque ; lequel d'ailleurs n'est pas un projet mais une annonce qui me paraît tout à fait prématurée puisqu'aucun projet n'existe à ce jour, de projet. Je laisse Shirley WIRDEN en parler.

**Shirley WIRDEN, Conseillère de Paris Centre**

Exactement, il n'existe pas de projet en cours. Vous me permettrez d'utiliser le terme de salle de consommation à moindre risque ; cela me paraît un peu plus adapté au sujet important de santé publique dont nous parlons. L'addiction concerne, je le rappelle, toutes les classes sociales, mais le public démuné et exclu la rend visible au sein de l'espace public. Le quartier des Halles est très touché par cette problématique. Je le redis : toutes les classes sociales sont frappées par les problèmes d'addiction. Les Parisiennes et les Parisiens sont conscients de ce problème dans notre Capitale et nous demandent d'agir. Néanmoins, je le rappelle, pour l'instant il n'existe pas de projet. Je tiens à le dire publiquement, devant les caméras : aucun projet n'est en cours. Le Maire, Catherine TRONCA, Adjointe à la santé, et moi-même veillerons à ce que des diagnostics de territoire soient d'abord réalisés avec des acteurs locaux avant d'envisager les scénarios possibles. Si l'un des scénarios se précise et

que le quartier des Halles y figure, puisque vous en parlez vous-même comme étant un point central de cette problématique, une concertation sera menée afin de permettre aux riverains, professionnels et associations de dessiner un projet cohérent avec nos engagements pour un meilleur accès à la santé et la lutte contre l'exclusion à Paris Centre.

Les consommateurs de drogue ont besoin de soins, d'accompagnement, de politiques publiques. Nous ne sommes donc pas choqués par l'article qui a émis la possibilité éventuelle d'une concertation à ce sujet.

Paris Centre a été distinguée comme collectivité engagée dans la lutte contre le sida ; je félicite à ce titre Yohann ROSZÉWITCH. Je rappelle que les seringues usagées qui sont utilisées par les toxicomanes sont aussi vectrices de VIH. Paris Centre est un territoire pionnier de la réduction des risques parce qu'il s'agit d'une problématique que nous avons choisi de travailler sérieusement avec les associations de terrain, avec les riverains dans une double démarche : apaiser et sécuriser notre espace public. J'insiste sur le fait de prêter attention aux termes que nous employons : il s'agit d'accompagner, sans jugement, les usagers de drogue vers la sortie définitive de cette spirale infernale que représente l'addiction. Des dispositifs notables sont déjà mis en place à Paris Centre et fonctionnent très bien : le centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogue situé rue Dussoubs et géré par AIDES, ou les automates distributeurs de matériel de réduction des risques (seringues, pipes à crack) situés à Turbigo, Étienne Marcel et Strasbourg-Saint-Denis. Quant à la salle de consommation à moindre risque du 10<sup>ème</sup> arrondissement, elle n'est pas achevée, et cela n'empêche pas la Ville, les riverains et les professionnels d'avoir du recul et de constater les améliorations suivantes : baisse de la délinquance sur les lieux autrefois prisés par les usagers de drogue, baisse de l'insécurité dans le quartier notamment pour les femmes, les enfants et les personnes âgées, amélioration de la salubrité et de la propreté des abords. Je vous remercie pour ces premiers éléments de discussion pour un projet qui n'a pas commencé, rappelons-le.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Catherine TRONCA va ajouter un mot.

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Je partage complètement l'analyse de Shirley. Nous sommes évidemment en première ligne puisque nous voyons des toxicomanes partout dans les Halles ; cela n'est pas un hasard si nous parlons d'une éventuelle salle de consommation à cet endroit qui ne pourra que les aider au lieu de les laisser dans les jardins ou sous la Canopée. Cela s'inscrit dans la logique territoriale. Nous suivrons ce dossier le cas échéant avec Shirley, avec Anne SOUYRIS et avec tous les acteurs de terrain.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup.

**Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre**

Je souhaitais réagir. S'agissant de la salle de consommation à moindre risque du 10<sup>ème</sup> arrondissement, je crois que l'expérimentation est encore en cours quant aux résultats en termes de bénéfices pour ses utilisateurs. Concernant le quartier à proximité, l'augmentation des incivilités ou la dégradation des alentours, ces sujets ont donné lieu à un certain nombre d'articles et de pétitions des associations de riverains. Cela m'étonne d'entendre dire que tout s'y déroule pour le mieux.

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Nous ne disons pas cela. Je suis désolée de prendre la parole.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous arrêterons ensuite le débat.

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Une nette amélioration de la salubrité a été constatée. Cela est évident dans la mesure où une salle est dédiée. Une baisse de l'insécurité dans le quartier est reconnue, en particulier pour les femmes et les enfants. Cela a été dit. Elle n'atteint pas 100 %, mais la situation s'est beaucoup améliorée. Si des articles peuvent dire le contraire, la délinquance a baissé parce que les usagers sont encadrés.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous ne pouvons pas débattre infiniment ; mais cette discussion mérite d'avoir lieu. Je vais vous répondre. Il me semble que nous n'avons pas la même lecture. Nous avons posé la question aux élus du 10<sup>ème</sup> arrondissement et à sa Maire en particulier, ainsi qu'à Anne SOUYRIS, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la santé : un retour d'expérience a été fait. Il est parfaitement légitime en revanche de poser la question. Avant de créer un autre lieu, il est tout aussi légitime de s'entendre sur le bilan du premier, même si ce dernier semble plutôt positif. Ce débat mérite d'avoir lieu et aura lieu si un autre projet devait exister ; ce qui n'est pas le cas, comme Shirley l'a très bien expliqué.

En revanche, les missions et la feuille de route que je confie à mon Adjointe à la santé Catherine TRONCA et à Shirley WIRDEN, Adjointe aux solidarités notamment, les chargent de travailler avec les acteurs de terrain, implantés pour certains depuis très longtemps et qui connaissent très bien les publics de toxicomanes, mais aussi des publics démunis pour d'autres raisons, nombreux aux Halles et dans les souterrains. Le projet à monter avec les associations locales peut déboucher sur des propositions, certaines peuvent consister en un centre de santé ou un dispositif de santé qui ne serait pas celui dont nous parlons. Je comprends que l'annonce ait pu paraître maladroite dans la mesure où il faut d'abord partir des besoins et du diagnostic local. Ce travail sera confié à mes deux adjointes. Suite à quoi, si un projet devait voir le jour, il serait évidemment concerté. Je vous remercie.

**QPC-2020-03** – Question orale au Maire de Paris Centre présentée par le Groupe Républicains et Libéraux sur la suppression des places de stationnement

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je ne sais pas qui la présente.

**Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre**

La question concerne la suppression de la moitié des places de stationnement en surface d'ici la fin de la mandature. L'annonce en a été faite le 20 octobre. Nous souhaitons poser une question de diagnostic pour Paris Centre. Je vais aller assez vite. Nous voulions rappeler qu'il reste des raisons pour lesquelles nous avons besoin de nous rendre en voiture à l'intérieur de Paris Centre, même si nous essayons de les éliminer : pour les riverains et les habitants de Paris Centre qui doivent se rendre en voiture sur leur lieu de travail et qui peuvent avoir besoin d'un stationnement permanent, lors de la visite d'un parent âgé ou d'un proche avec des enfants en bas âge qui peut nécessiter un stationnement provisoire, pour des rendez-vous professionnels dans des locaux ou des bureaux situés au centre de Paris où l'on se rend à plusieurs en voiture, et aussi à l'occasion de visites culturelles effectuées par les personnes habitant les régions avoisinantes. En raison de ces utilisations, nous demandons combien de places vont être supprimées en surface à Paris Centre. Est-ce que cette suppression prend en compte le fait que certaines places aient déjà été affectées à

d'autres utilisations (corona-pistes et terrasses éphémères). Nous souhaitons également savoir si les places de livraison sont comptabilisées. J'ajoute une question : des solutions sont-elles prévues en souterrain afin de compenser ces suppressions ? Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup pour ces questions. Je vais confier le soin d'y répondre à Florent GIRY qui gère les discussions et la concertation en cours avec la Ville de Paris.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Madame la Conseillère, chère Christel TORIELLO, vous nous interrogez en somme sur l'avenir du stationnement à Paris Centre. Je vous en remercie car votre question permet ici de rappeler la large concertation en cours relative aux états généraux du stationnement, qui sont appelés officiellement « 10 m<sup>2</sup> en bas de chez vous », et qui prennent la forme suivante :

- une consultation sur le site idées.paris ouverte du 20 octobre au 30 décembre qui compte déjà 14 000 participants (si des habitants nous regardent encore à cette heure tardive, je les invite à se rendre sur cette plateforme) ;
- une conférence citoyenne qui aura lieu les 27 et 28 novembre, ainsi que les 4 et 5 décembre ;
- des ateliers thématiques relatifs à l'accessibilité, aux déplacements partagés, à la logistique urbaine et aux déplacements métropolitains qui se tiendront avec des acteurs du territoire et des experts d'ici la fin de l'année ;
- enfin, la publication d'un bilan de synthèse de ces différentes consultations dès janvier.

Vous comprenez ainsi qu'il est impossible de répondre avec exactitude à l'ensemble de vos questions dès aujourd'hui : cette concertation ne fait que commencer et a justement pour objet de définir les orientations précises en matière de stationnement. Je peux en revanche vous donner l'état d'esprit et quelques-unes des propositions que la Mairie de Paris Centre souhaite faire valoir dans cette démarche.

Vous dites que l'annonce de la suppression de la moitié des places de stationnement en surface date du 20 octobre. Je voudrais commencer par rappeler qu'il s'agit d'un engagement phare du programme que les Parisiens ont choisi lors des élections municipales. Il a été énoncé très clairement pendant la campagne par la candidate et désormais Maire réélue, Anne HIDALGO. L'idée est de restituer de l'espace aux habitants pour la végétalisation et pour les mobilités actives. Paris Centre prendra toute sa part dans la réalisation de cet objectif. La notion de surface est importante : dans Paris Centre, le stationnement sur l'espace public représente environ 10 000 places, tous modes confondus, et 30 % à peu près de la capacité de stationnement globale. Si nous incluons le stationnement en ouvrage concédé ou privé, nous avons 16 000 places supplémentaires ; et si nous y ajoutons le stationnement sous les immeubles de logements, nous obtenons 8 000 places additionnelles. Ainsi, réduire de moitié le stationnement de surface correspond finalement à une baisse de seulement 15 % de la capacité réelle de stationnement de notre quartier. Derrière ce stationnement de surface, il existe une variété dans la typologie : des places de livraison, des places payantes, des places destinées aux véhicules électriques, aux deux-roues motorisés, etc. Le stationnement dédié aux livraisons que vous mentionnez ou aux personnes en situation de handicap, est bien sûr à dissocier de cet objectif général. Nous souhaitons les sanctuariser, voire en augmenter le nombre. Je pense aux places de livraison dont beaucoup sont autorisées au stationnement des véhicules communs la nuit, ce qui peut empêcher ensuite des problèmes de disponibilité au matin, et aux stationnements à destination des personnes en situation de handicap. Je le dis très clairement ici : ni la fonctionnalité de la Ville en termes de logistique urbaine, ni les possibilités de déplacement

des personnes ne pouvant pas s'affranchir de leur véhicule pour des raisons physiques ne doivent être réduites dans le cadre de cette politique.

Vous évoquez les modalités du décompte, pour savoir si les places de stationnement occupées par les terrasses temporaires ou les aménagements destinées aux mobilités actives (corona-pistes ou corona-trottoirs) seront déduites des places restant à supprimer. Il s'agit d'une question très précise en termes d'arithmétique. L'idée générale est la suppression de la moitié du stationnement autorisé en surface par rapport à ce qu'il était au moment où cet engagement a été pris par la Maire, lors de la campagne électorale. Nous pourrions donc discuter du décompte précis, à la place près ; mais il me semble que les stationnements qui sont aujourd'hui monopolisés par des terrasses transitoires, et sans pouvoir savoir comment va évoluer l'occupation de ces espaces demain, viendront en décompte de l'état initial.

En revanche, vous n'évoquez pas le cas du stationnement dédié aux deux-roues motorisés. Je vais tout de même le souligner ici : il n'existe a priori aucune raison que cet objectif de réduction de moitié ne s'y applique pas, notamment au profit du développement du stationnement des vélos.

Cette réduction importante du stationnement de surface doit être accompagnée, elle le sera. Si l'objet de projets connexes de piétonisation de Paris Centre est de supprimer le trafic de transit qui ne fait que passer par Paris Centre et qui représenterait jusqu'à 40 % des flux observés sur notre territoire, il n'est pas question de bannir le trafic de destination ; c'est-à-dire ceux qui se déplacent spécifiquement vers ou depuis Paris Centre. Les riverains pourront toujours accéder à leur quartier. Nous souhaitons d'ailleurs augmenter largement la part des places de stationnement éligibles au titre du stationnement résidentiel, permettant aux habitants de bénéficier de tarifs réduits.

Le stationnement souterrain est aujourd'hui très largement sous-utilisé, notamment au regard des prix pratiqués. J'ai mentionné précédemment environ 16 000 places concédées ou privées pour Paris Centre. La Ville de Paris va engager, dans le cadre de ces états généraux du stationnement, une négociation avec les concessionnaires pour rendre plus accessibles leurs parkings. Pour ces seuls concessionnaires, sur les 16 000 places mentionnées, il s'agit d'environ 8 500 places. Ils y ont également intérêt afin d'augmenter leurs taux de remplissage.

Enfin, n'oublions pas que la plupart des trajets du quotidien peuvent se faire sans voiture à Paris. C'est bien là un des avantages de la densité extrême de nos quartiers. La place gagnée pour les piétons et les vélos rendra encore plus attractifs ces modes de déplacement qui présentent toujours de larges gisements en termes de report modal. Le taux d'équipement en voiture des ménages parisiens a beaucoup baissé ces dernières années, à raison d'environ 1 % par an. Il était de 47 % en 2006, de 43 % en 2011, et de 37 % en 2017 ; sachant qu'il s'agit d'une moyenne parisienne et que Paris Centre est encore en deçà de ces chiffres. Nous continuerons donc sur cette lancée.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Florent GIRY pour cette réponse très précise qui couvre tous les éléments de la question, à la fois sur les grands principes et sur la consultation qui est toujours en cours et à laquelle vous pouvez participer.

Je vous remercie, ce Conseil de secteur est terminé. Normalement, nous nous quittons avec le calendrier culturel. Il est bien maigre en Mairie dans la mesure où aucune activité n'y a lieu. En revanche, je vous incite à être attentifs à ce que mettent en place nos institutions culturelles en ligne de manière dématérialisée. Je vous rappelle qu'une cérémonie de commémoration restreinte aura lieu le mercredi 11 novembre : nous serons six, dans le respect des instructions données par la Préfecture de police. Nous communiquerons sur les réseaux afin que vous puissiez vous y associer. Je vous remercie.

*La séance est levée à 21h31.*